

Les monuments mégalithiques de la région d'Avrillé

Journée de terrain conjointe de l'AVG et du GVEP

24 juin 2018

SECONDE PARTIE

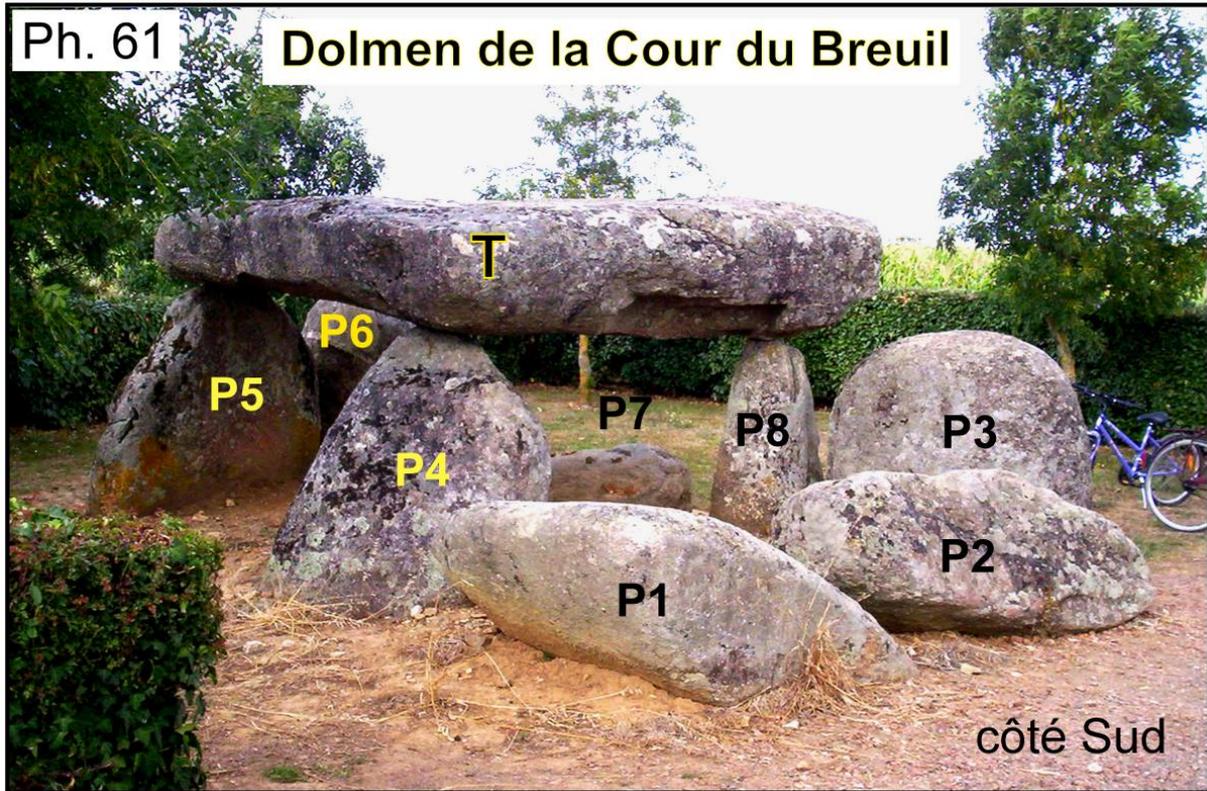
4.5. Site 5, le dolmen de la Cour du Breuil

Le dolmen de la Cour du Breuil (anciennement « Court ») se situe le long de la route D21 à 1,5 km à l'est du Bernard, en direction du Breuil (**Fig. 3**). Situé sur un axe de circulation, ce monument a été très tôt pillé et démantelé. Son tumulus a été exploité et des blocs ont été emportés ou détruits pour l'empierrement des chemins. Baudry (1860) en donne une description sommaire. Nous disposons de plusieurs clichés de la fin du XIX^e et début du XX^e siècle. Dès ces époques, le dolmen était dans l'état où on le trouve actuellement. Il reste huit blocs de type orthostates et une dalle de couverture, tous constitués par du granite porphyroïde d'Avrillé. La **figure 16** donne le plan de l'édifice et la nomenclature des blocs mégalithiques telle qu'elle est notée sur la vue générale (**Ph. 61**). La table **T** est supportée par trois piliers, **P4**, **P5** et **P8** (**Ph. 62**). De faible dimension, 3,8 sur 2,9 m, elle ne pourrait couvrir qu'une petite chambre. Son poids est de l'ordre de 15 tonnes. La hauteur de la chambre sur le sol actuel est de 1,3 à 1,4 m. Un quatrième pilier **P6** est dressé au nord-est mais en dehors de la table (**Ph. 63**). Un cinquième bloc, **P7**, est couché à demi sous la table, du côté est. Selon Baudry (1860) cette chute serait le résultat des fouilles de chercheurs de trésor. Deux autres piliers, **P1** et **P3**, soigneusement bouchardés, sont disposés du côté sud, l'un debout et l'autre penché (**Ph. 64**). Entre ces deux blocs, gît un troisième, **P2**, en forme de dalle épaisse. Le travail de taille de deux pierres est le même que celui des blocs formant le portique de La Frébouchère. Le troisième bloc devait constituer le linteau, selon la réalisation classique d'un portique de dolmen de type angevin comme suggéré sur la photo 64 et la figure 16. Il existe enfin une pierre à demi enterrée de 1,35 de long sur 0,80m de large, dans ce qui serait l'entrée au sud (**Ph. 65**). Mais c'est une altérite silto-gréseuse notée **gr**. Cette pierre est d'origine locale. Elle aurait pu seulement servir de calage.

Ces données permettraient de reconstituer un dolmen de type angevin bien plus petit que celui de La Frébouchère, mais semblable à celui de La Sulette. La table est de dimension similaire à celle de La Sulette qui est circulaire avec un diamètre de 3,1 m. Le portique avec P1, P2 et P3 serait resté en place. Mais, si on redresse P1 et pose P2 sur P1 et P3, l'entrée se trouve déportée à droite et est à demi fermée par P8 (**Ph. 64** et **Fig. 16**). Les piliers P4 et P8 encadrent l'entrée de la chambre. Mais ils sont disposés perpendiculairement. P4 à gauche est dans l'axe de la chambre, tandis que P8 à droite est face à l'entrée. Le large bloc P5 a l'aspect d'une pierre de chevet, avec le lit de carrière disposé à l'intérieur de la chambre, argument pour que ce bloc soit encore en place. La position du bloc P6 est problématique puisqu'il ne porte pas la table. S'il est en place, la couverture devrait être complétée par des petits blocs. La pierre P7 pourrait fermer le côté est de la chambre. Il manquerait alors un ou deux blocs pour fermer le côté ouest (**Ph. 62**). Ce n'est que si l'on fait abstraction de certaines incongruités : portique décalé, entrée entre deux pierres perpendiculaires, pilier P6 isolé, que l'on peut imaginer un dolmen de type angevin. Dans ce cas, à l'origine, ce monument devait ressembler à celui de La Sulette tel qu'il a été reconstitué (**Ph. 66**) avec son portique (**Ph. 67**). La chambre est faite de blocs jointoyés par un appareil de petites pierres calcaires prises sur place (**Ph. 68**). Ainsi, les orthostates peuvent ne pas occuper toutes les parois de la chambre.

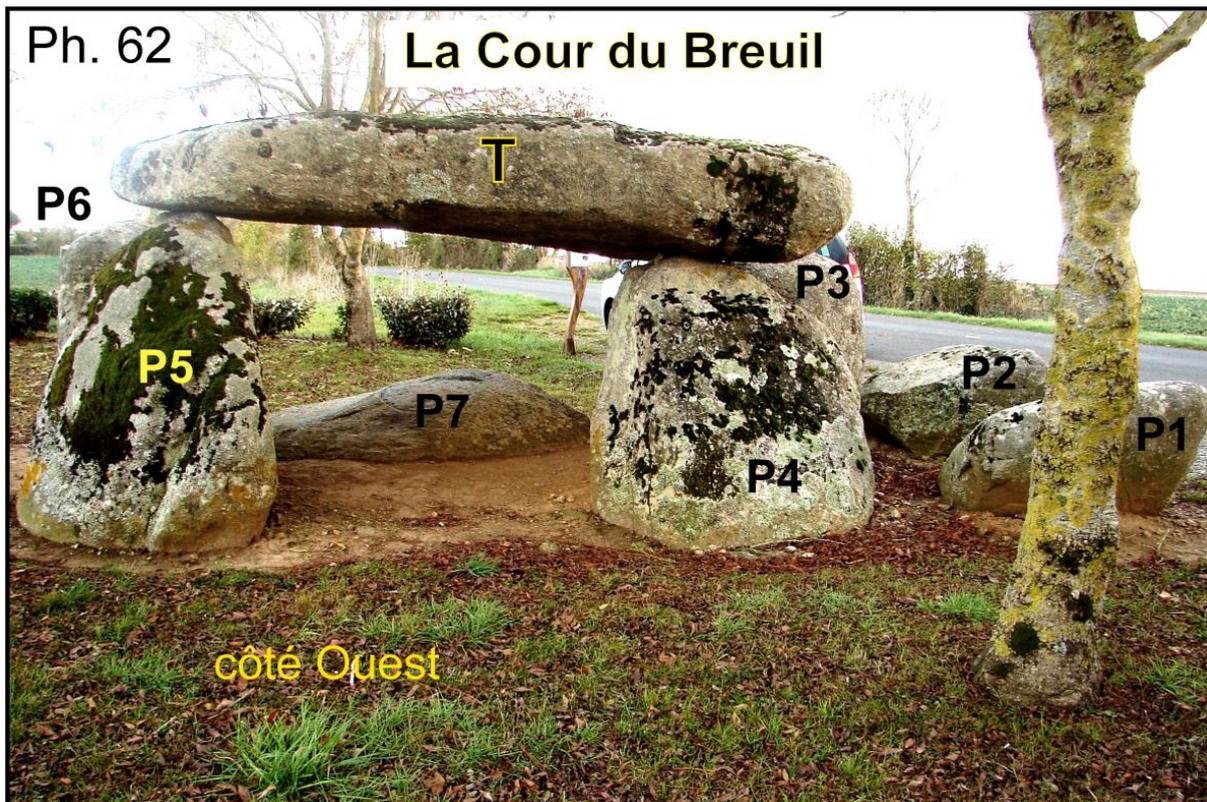
Ph. 61

Dolmen de la Cour du Breuil



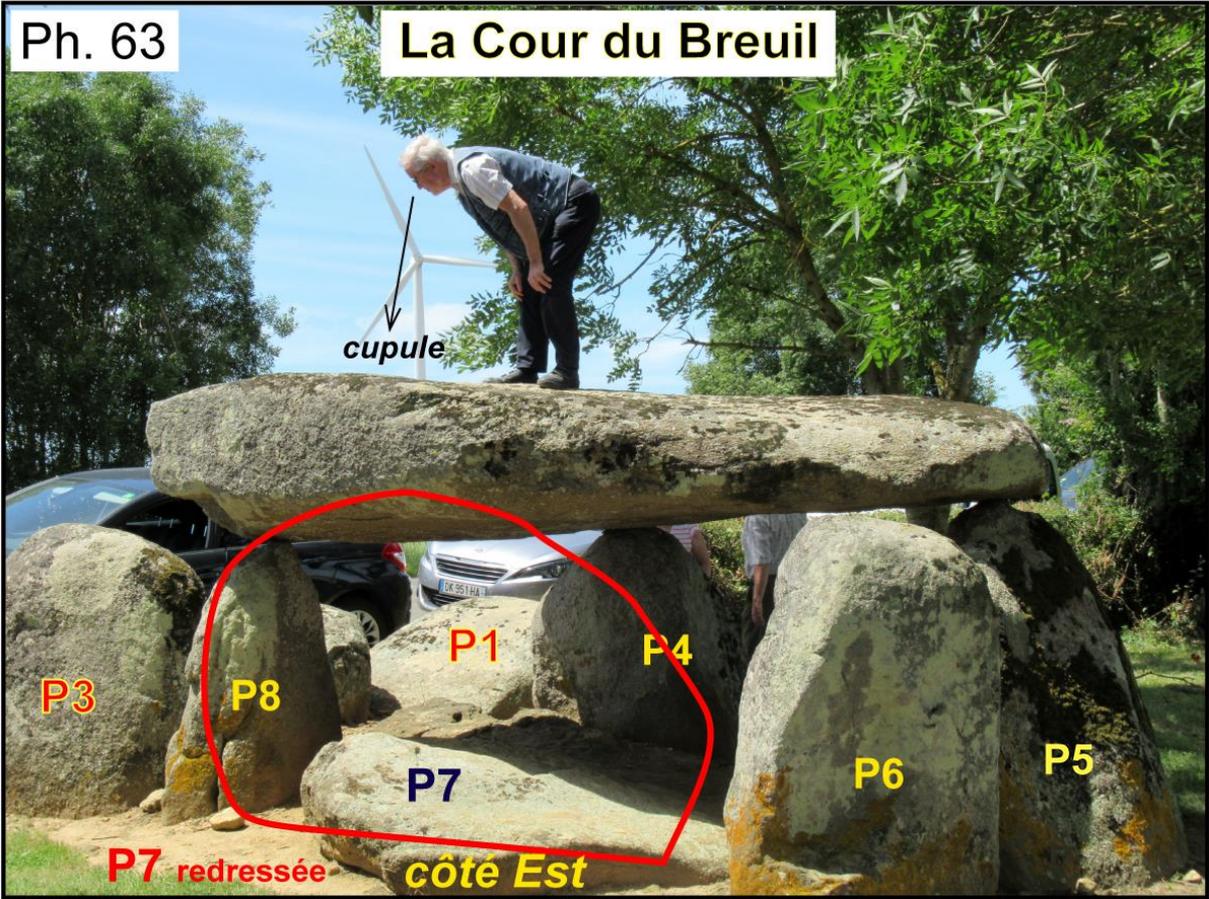
Ph. 62

La Cour du Breuil



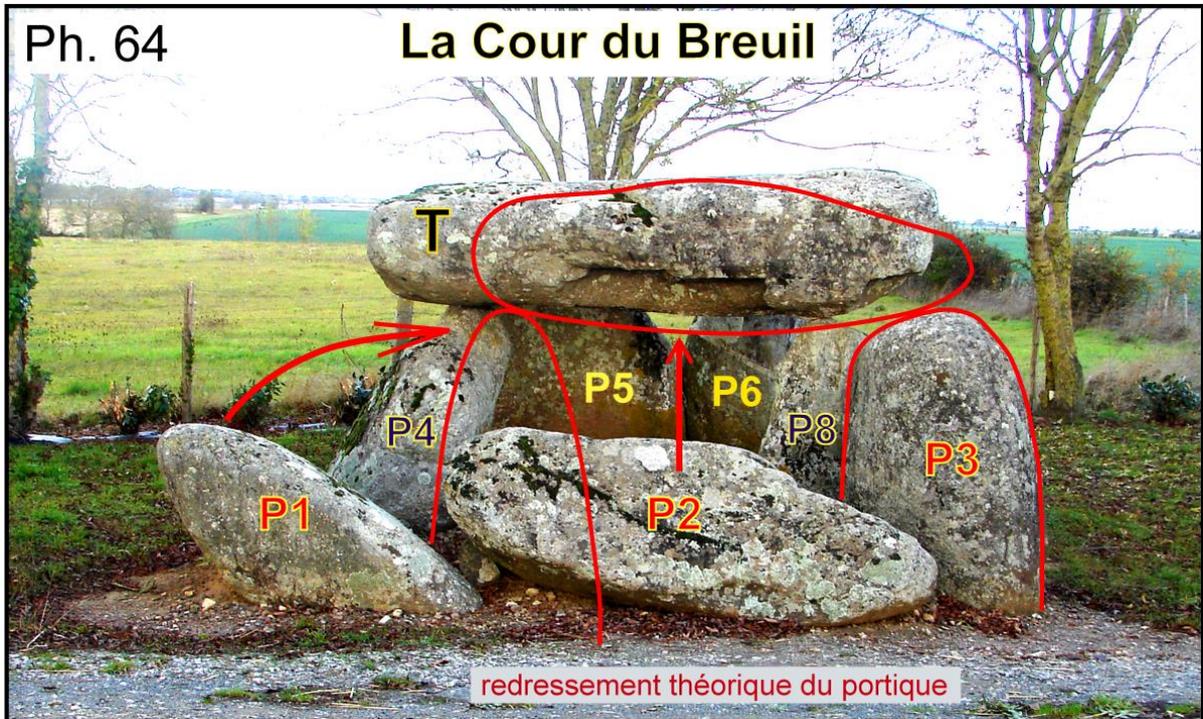
Ph. 63

La Cour du Breuil

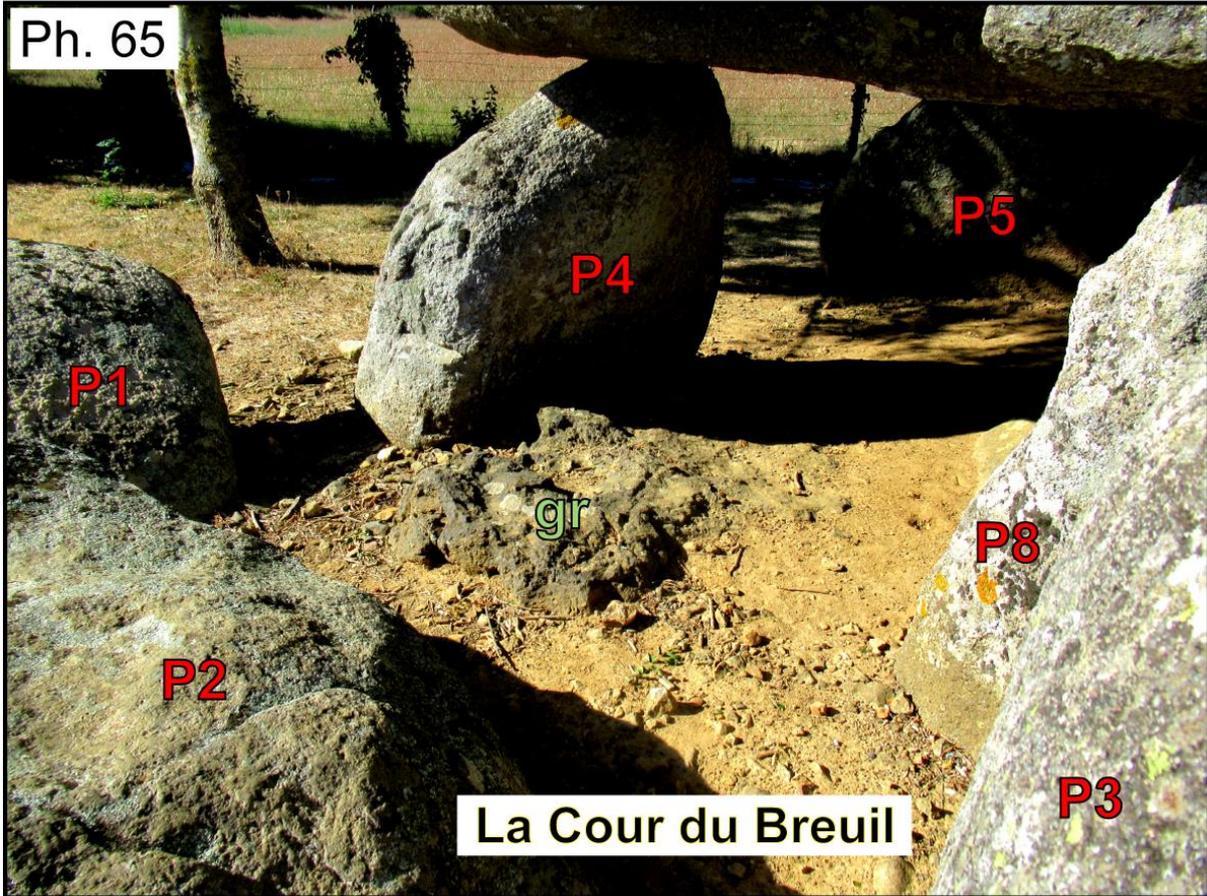


Ph. 64

La Cour du Breuil



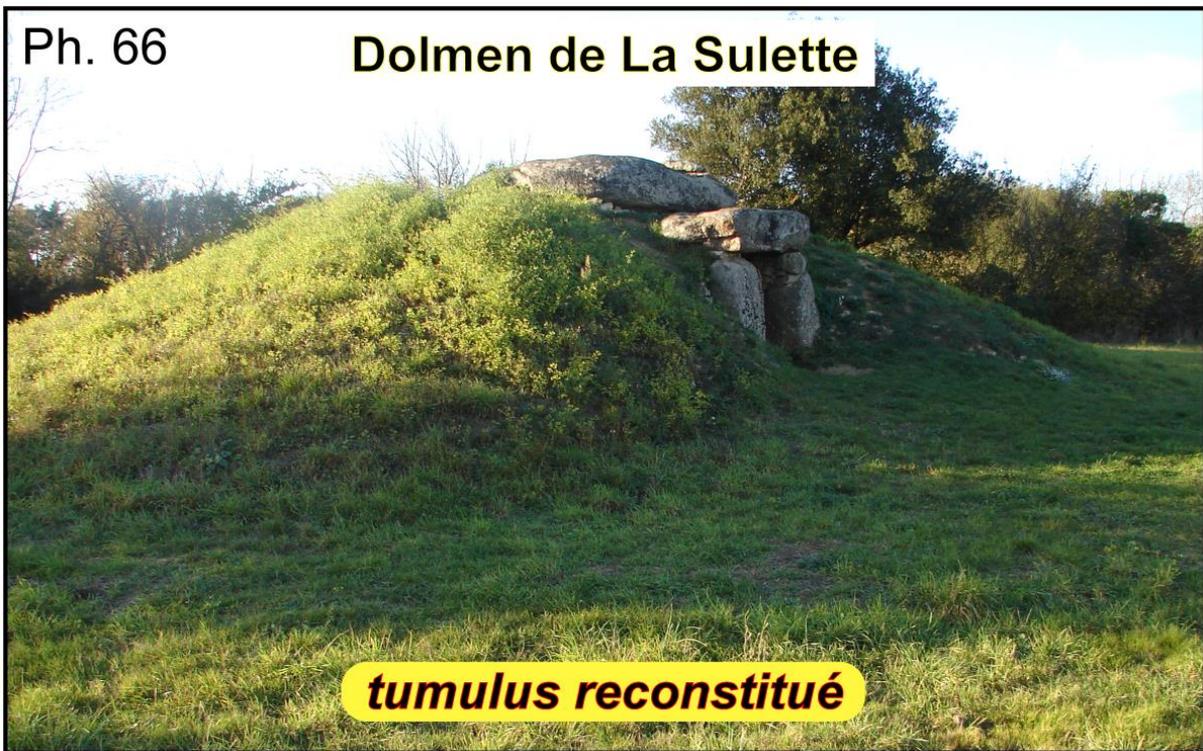
Ph. 65



La Cour du Breuil

Ph. 66

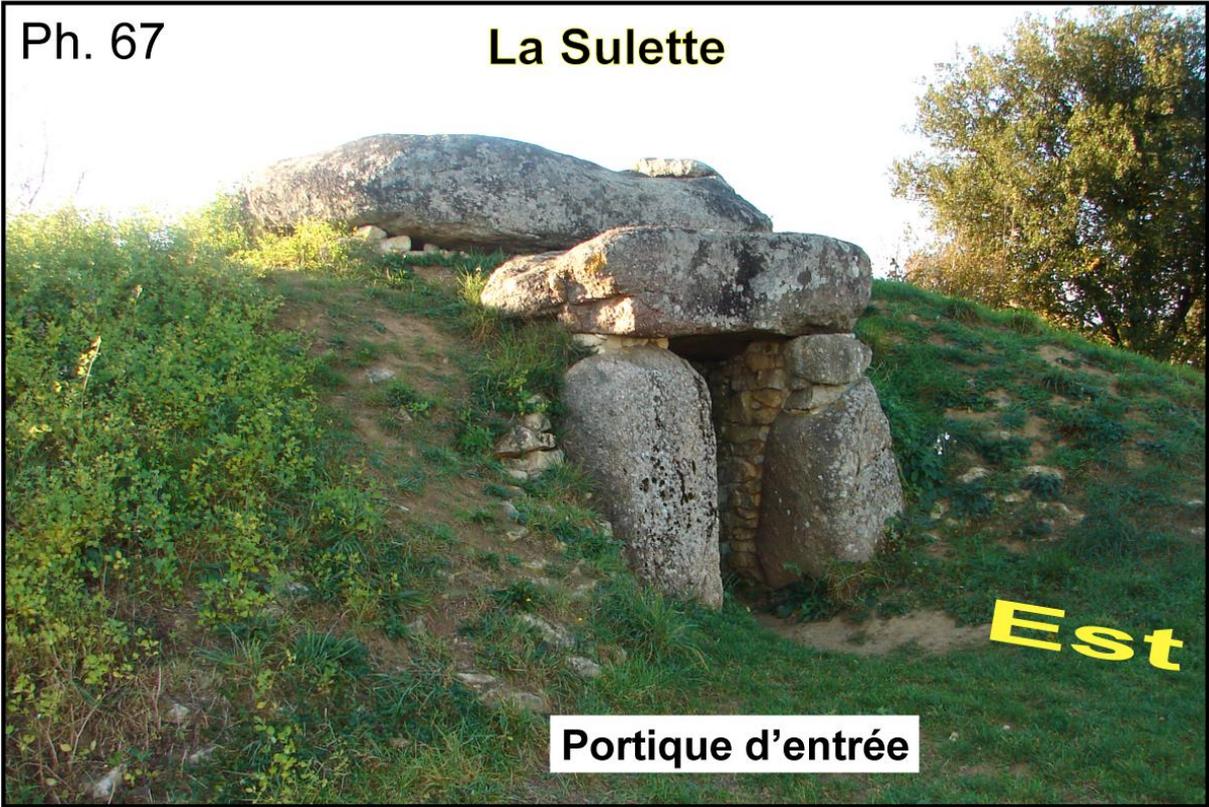
Dolmen de La Sulette



tumulus reconstitué

Ph. 67

La Sulette



Ph. 68

La Sulette



Ph. 69

La Cour du Breuil

cupule I

5 cm

cupule VI

5 cm

Pourquoi avoir transporté un bloc à cupules creusées sachant que ces cupules ne seraient d'aucun usage ? Nous pouvons supposer que cette pierre avait une certaine valeur pour avoir servi à des rites probablement culturels. Mais il est aussi probable que des siècles se soient écoulés entre la sculpture des cupules et la récupération du bloc pour une table de dolmen, les anciens rites étant tombés dans l'oubli. Il n'est pas rare que d'anciens blocs portant des sculptures fassent l'objet d'un réemploi. Si l'ouverture du dolmen est bien au sud, les constructeurs n'ont pas tenu compte de l'usage traditionnel de l'orientation de l'entrée de la chambre vers le soleil levant, usage respecté par beaucoup d'édifices, y compris les dolmens

de type angevin supposés les plus récents comme ceux de La Frébouchère et de La Sulette. On a l'impression que le dolmen de la Cour du Breuil a été édifié sans plan précis et avec quelques approximations dans la disposition des piliers.

4.6. Site 6, le dolmen des Pierres Folles du Plessis

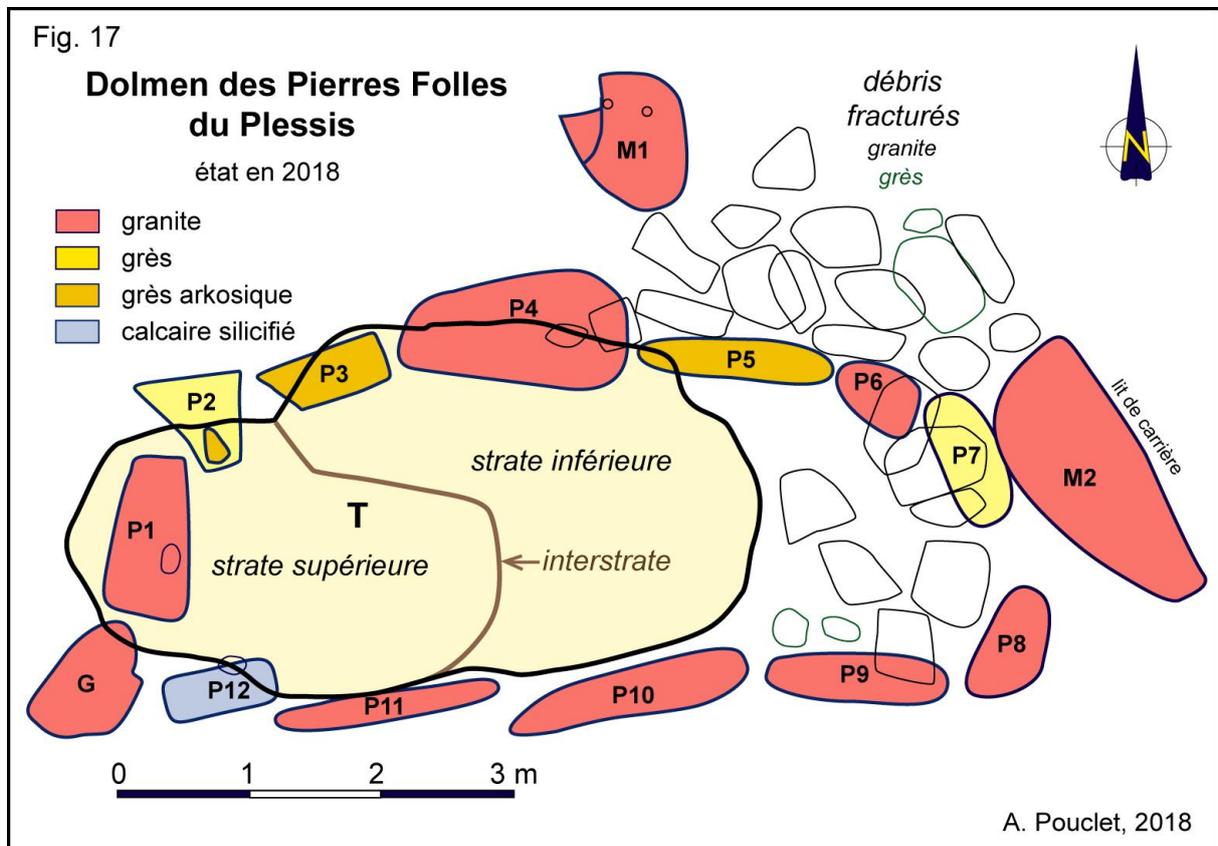
Le dolmen des Pierres Folles du Plessis (anciennement La Pierre-Folle selon Baudry) se situe à 600 m au sud du village des Plessis, sur le bord d'une route vicinale partant de la route d'Avrillé à St-Cyr-en-Talmondais pour rejoindre Le Breuil (**Fig. 3**). Nous voici devant un nouveau monument (**Ph. 70**).



Le dolmen n'est pas sur un lieu élevé, mais dans une plaine faiblement pentée vers le sud. Baudry (1860) décrit une grande table de grès de 5,5 x 3,2 m, qu'il estime à 29 tonnes. Cette dalle reste appuyée sur deux piliers du côté ouest. Cinq autres piliers ou blocs indéterminés sont tombés du côté est. Dégagé par Baudouin en 1902, le site a fait l'objet de fouilles et d'un essai de restauration par Baudouin et Lacouloumère (1904b). Ces auteurs découvrent 12 blocs rocheux de tailles et de natures variables, les sept blocs de Baudry et cinq plus petits enfouis en bordure est. Ils redressent les pierres sur champ en les alignant pour faire une allée couverte, selon la reconstitution de leur figure 104 et d'après leurs croyances de l'époque sur l'architecture de tous les grands dolmens. On aurait préféré une figure telle que les pierres ont été dégagées des ronces et des débris du tumulus. Cependant le rapport est assez détaillé pour qu'on tente de retrouver la position initiale des blocs.

L'état actuel du monument est documenté sur la **figure 17**. Autour de la table **T**, sont répertoriés les piliers et supposés orthostates **P1** à **P12**, selon le document de Baudouin et

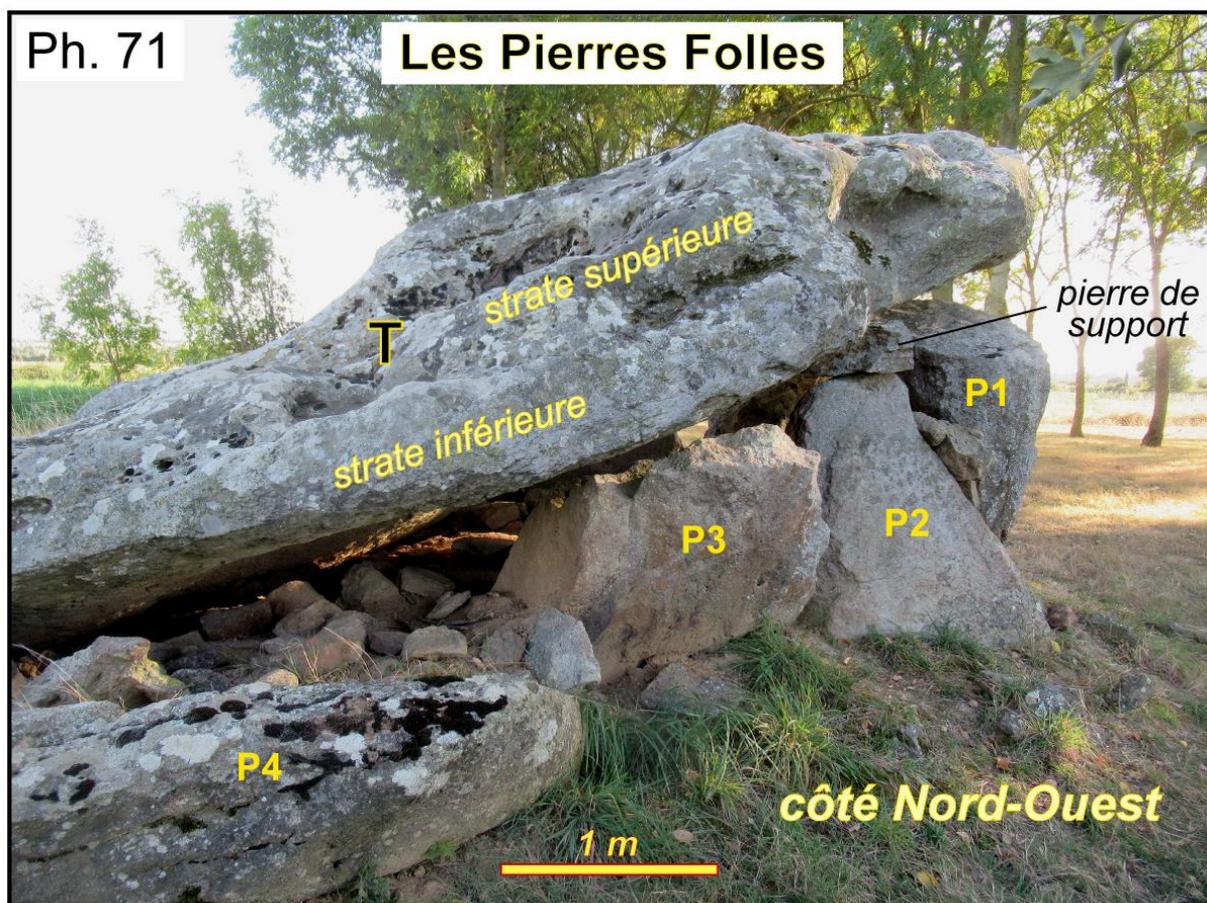
Lacouloumère (1904b). A cette nomenclature s'ajoutent deux blocs **M1** et **M2** absents du plan de 1904 et probablement rapportés lors des travaux du remembrement de 1969 (cf. infra). En outre de nombreux petits blocs avec des fragments éclatés à la barre à mine ont été éparpillés sur le site.



La table est toujours penchée vers l'est en restant posée sur le pilier ouest **P1** (**Ph 70**). Baudouin a seulement relevé le bord nord. Il lui était impossible de soulever une pierre d'une telle masse. Il s'en explique en disant qu'il craignait de la fracturer. La pierre est en effet faite de deux strates de grès obliquement superposées avec une interstrate fissurée. Ses dimensions sont de 5,2 sur 3,2 m avec une épaisseur irrégulière selon la superposition des strates allant de 40 à 70 cm. La partie supérieure est creusée de cuvettes du côté nord tandis que la partie inférieure est plane et correspond à la base initiale de la dalle rocheuse. En raison des grandes irrégularités de forme, le volume est difficile à préciser. En prenant la densité du quartz de 2,65, constituant essentiel, le poids du bloc serait d'un peu plus de 20 tonnes. Il est très probable que cette dalle de grès a été trouvée sur place ou à proximité, comme tous les résidus de la couverture sableuse grésifiée du Crétacé ou de l'Eocène.

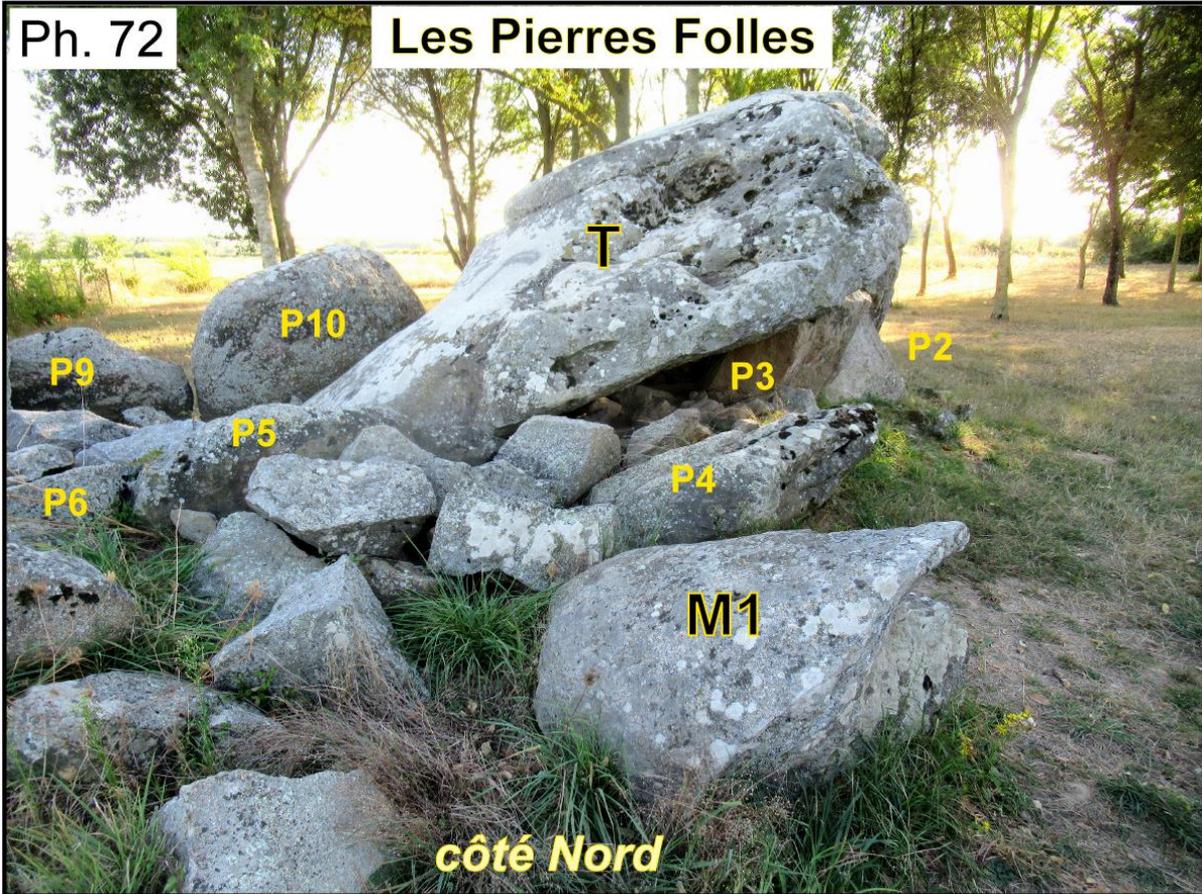
Les piliers sont numérotés de l'ouest vers l'est dans le sens horaire autour de la table. **P1** est le pilier ouest de Baudouin et Lacouloumère (1904b) resté en place et penché vers le nord comme sur le cliché III de la figure 103 de ces auteurs. Cette inclinaison est conforme avec le basculement de la table vers le nord-nord-est. C'est un granite porphyroïde. Le bloc est de forme quadrangulaire et d'aspect brut. Il provient du massif d'Avrillé qui affleure à proximité dans un petit talweg à l'est et sur les pentes nord de la plaine. Il montre une encoche de débitage sur le bord supérieur interne. Cette encoche nous indique : 1) que le bloc a été extrait d'un affleurement et non prélevé dans un chaos granitique, ce qui est conforme à son aspect brut, et, 2) que son lit de carrière est placé vers l'intérieur de la chambre, argument supplémentaire pour dire que ce bloc est encore en place. **P2** est le pilier nord-ouest

également en place et noté « Iⁿ » sur la figure 104. C'est un grès fin de forme triangulaire (**Ph. 71**). L'appui sous la table a été curieusement complété par un petit bloc de grès arkosique sans doute trouvé sur place par Baudouin lors du relevage du côté nord de la table. **P3** est un bloc de grès arkosique resté brut aux bords éclatés (**Ph. 71**). C'est le « IIⁿ » qui était couché sous la table et a été redressé par Baudouin. **P4** est fortement penté vers l'intérieur de la chambre (**Ph. 72**). C'est le « IIIⁿ » initialement couché au nord-est et transporté pour soutenir la table lors de l'opération de relèvement qui a échoué. C'est un granite porphyroïde en dalle arrondie épaisse ayant pu servir d'orthostate. **P5** est un bloc de grès arkosique riche en éléments anguleux de quartz de taille centimétrique, ce qui en fait un greywacke dans la nomenclature des roches détritiques (**Ph. 73**). C'est le bloc « a » initialement près du IIIⁿ. **P6** ou bloc « b » est un granite porphyroïde qui se trouvait à proximité et qui a été déplacé pour border l'allée supposée. Il en est de même de **P7** ou bloc « c », devant fermer l'allée (**Ph. 73**). Ce bloc est du même grès fin que **P2** et **T**.



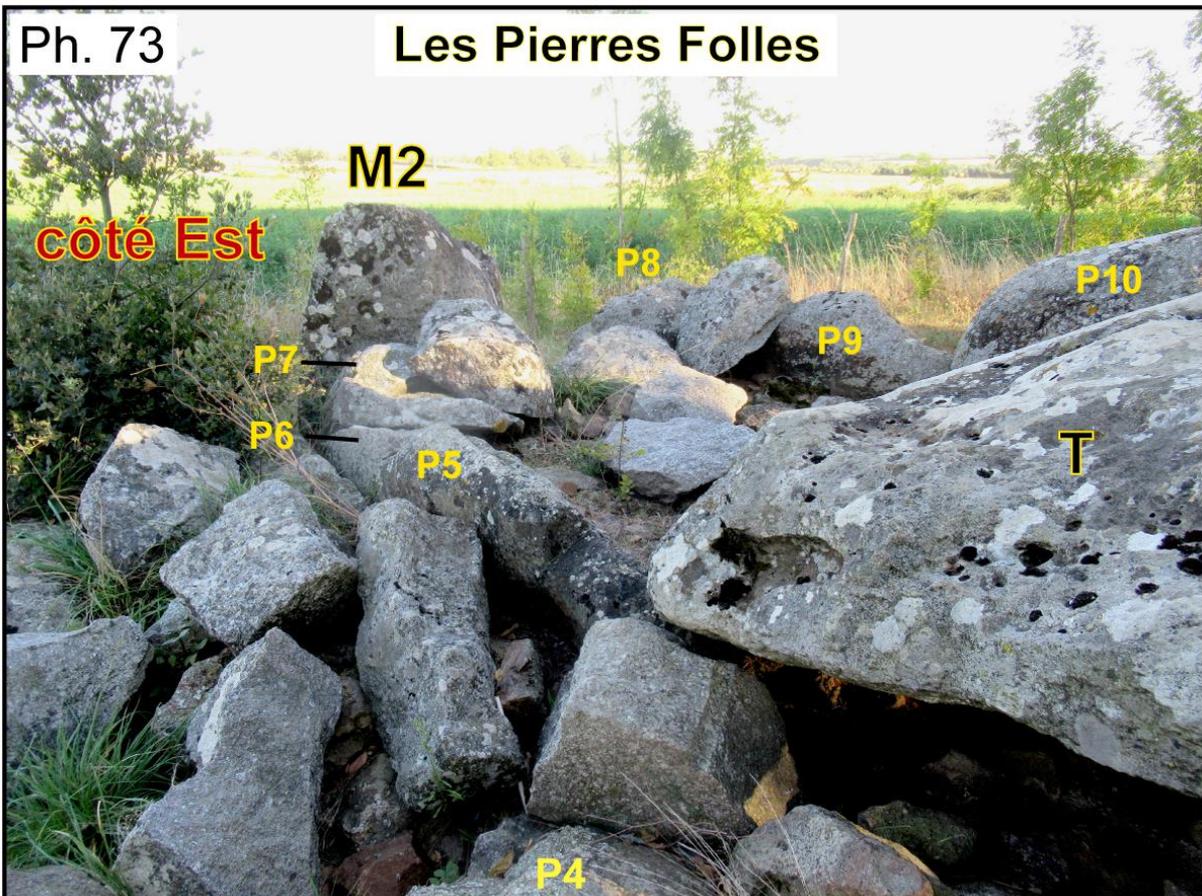
Ph. 72

Les Pierres Folles

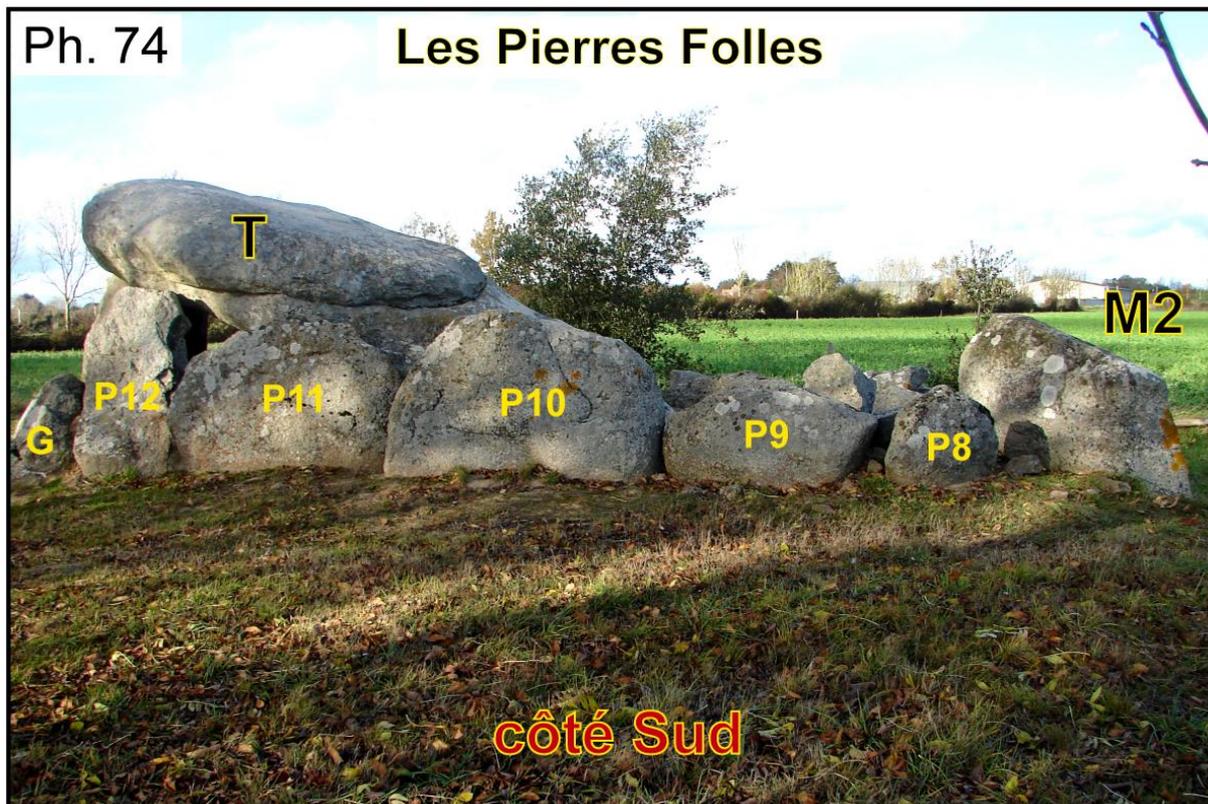


Ph. 73

Les Pierres Folles



Sur le côté sud, on compte cinq pierres d'aspects divers et alignées artificiellement. La disposition actuelle de la **photo 74** est restée celle que montre le cliché II de la figure 103 pris en 1902. **P8**, **P9**, **P10** et **P11** sont des blocs de granite porphyroïde transportés depuis le côté sud-est du site. Ce sont les blocs « f », « d », « III^s » et « II^s ». **P8** et **P9** sont de taille modeste. **P10** pouvait former un gros pilier (**Ph. 75**). **P11** est une lame de 20 cm d'épaisseur assez large pour avoir servi de dalle. **P12** provient d'un banc de calcaire silicifié. C'est le « I^s » qui était penché vers le nord sous la table et qui a été redressé. Ce calcaire silicifié affleure à quelques centaines de mètres à l'est du site sous forme de placage disloqué par l'érosion. Il existe aussi autour de l'édifice des amas de calcaire non silicifié, résidus des dépôts de la transgression jurassique. Tous ces calcaires se trouvent dans le voisinage immédiat du monument et même sur le site sous forme de petits blocs et fragments résiduels, ayant peut-être constitué le tumulus disparu. Ils sont fossilifères et semblent pouvoir être datés du Lias inférieur. Le pilier **P12** montre des empreintes de polypiers solitaires dont nous donnons une illustration (**Ph. 76**). Enfin au pied sud-ouest de **P1**, un bloc de granite marqué **G** semble servir de calage, mais ce n'est pas le bloc X de Baudouin et Lacouloumère (1904b) qui serait en calcaire. On ne sait d'où il provient, peut-être des « nettoyages » de 1969 ?



Dans un fragment de calcaire érodé pris sur le site, Baudouin aurait trouvé un poisson fossile. On sait l'imagination fertile de Baudouin. Vingt-sept ans après la découverte, [Baudouin \(1930\)](#) publie une brève description du « poisson fossile », sans dessin ni photo. C'est une petite lame de silex apparaissant à la surface d'un petit bloc de calcaire, de forme oblongue et longue de 53 mm pour une largeur maximale de 10 mm. Ce bout de silex a l'aspect d'un « très petit gardon de nos rivières ». Sur la base de cette description, il nous paraît clair qu'il s'agit d'une concrétion siliceuse d'origine naturelle.

Ph. 75

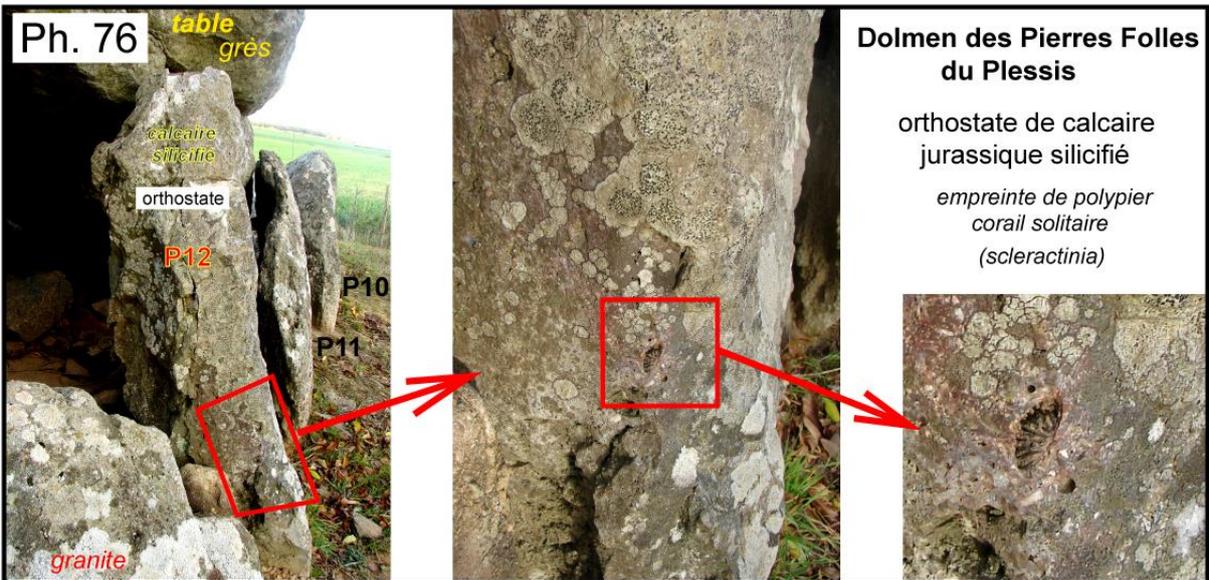
Les Pierres Folles

exposé de J.-M. Large



Ph. 76

*table
grès*



La plupart des débris rocheux, principalement gréseux, et les cailloux siliceux et calcaires disposés sur le site ont été sans doute été apportés des environs pour constituer le tumulus. On ne peut en tirer aucun argument stratigraphique. Quoiqu'il en soit, il semble bien que tous les éléments constitutifs de l'édifice ont été trouvés sur place et dans le voisinage assez proche. Les blocs de grès étaient dispersés aux alentours. Les granites ont pu être extraits à faible distance, sur les pentes des petits talwegs comme ceux de La Bougrière et de la Porcherie à

quelques centaines de mètres à l'est, dans le talweg du Jabriau ou ruisseau du Boisseau, affluent du Troussepoil.

Il reste la question des deux blocs de granite **M1** et **M2** qui n'étaient pas présents sur le site en 1902. **M1** montre les stigmates de deux perforations mécaniques (**Ph. 77**), selon la forme et l'emplacement de celles qui ont été faites sur le menhir qui était situé à 50 m au nord du dolmen, pour mettre des broches métalliques (**Figure 18**).

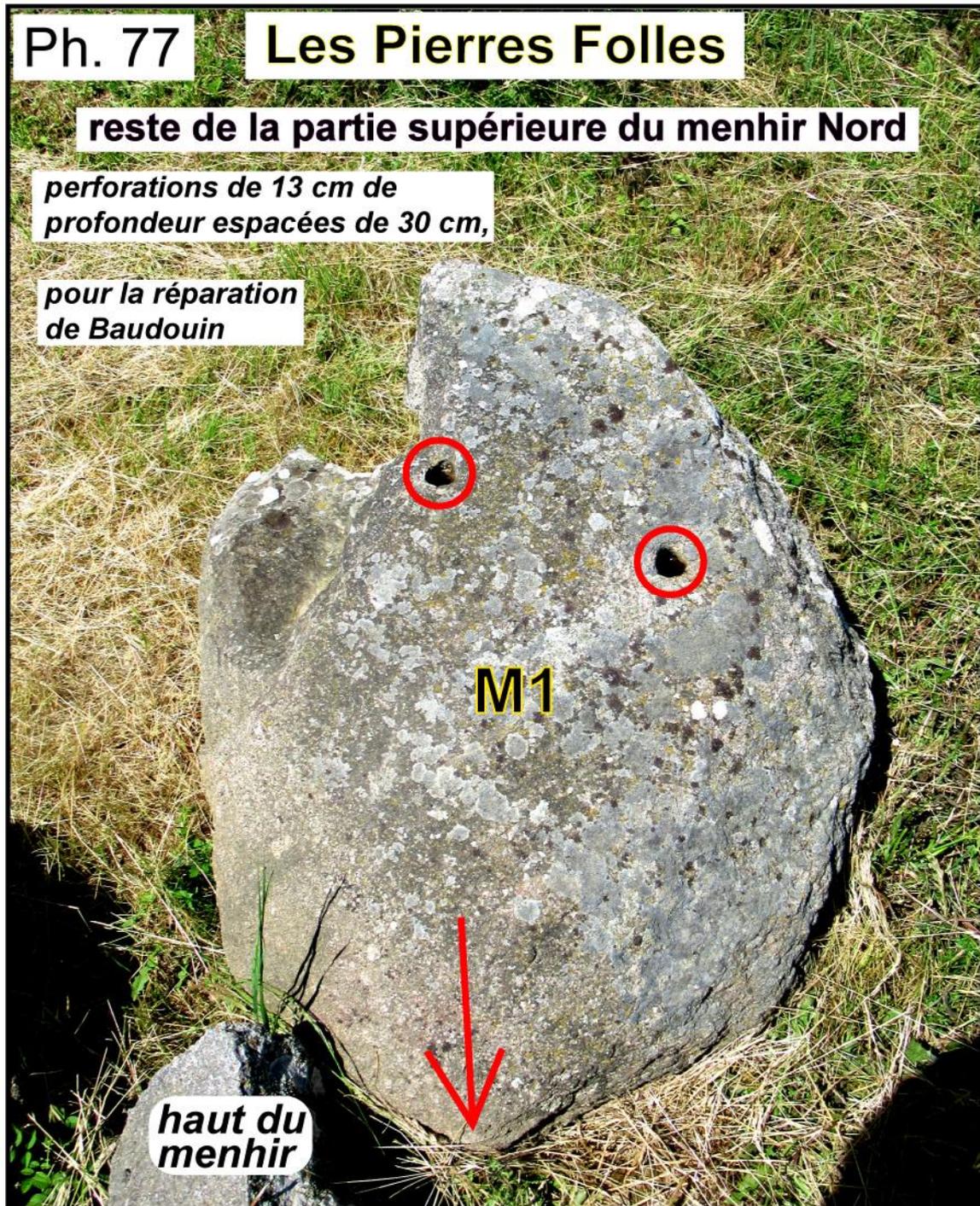
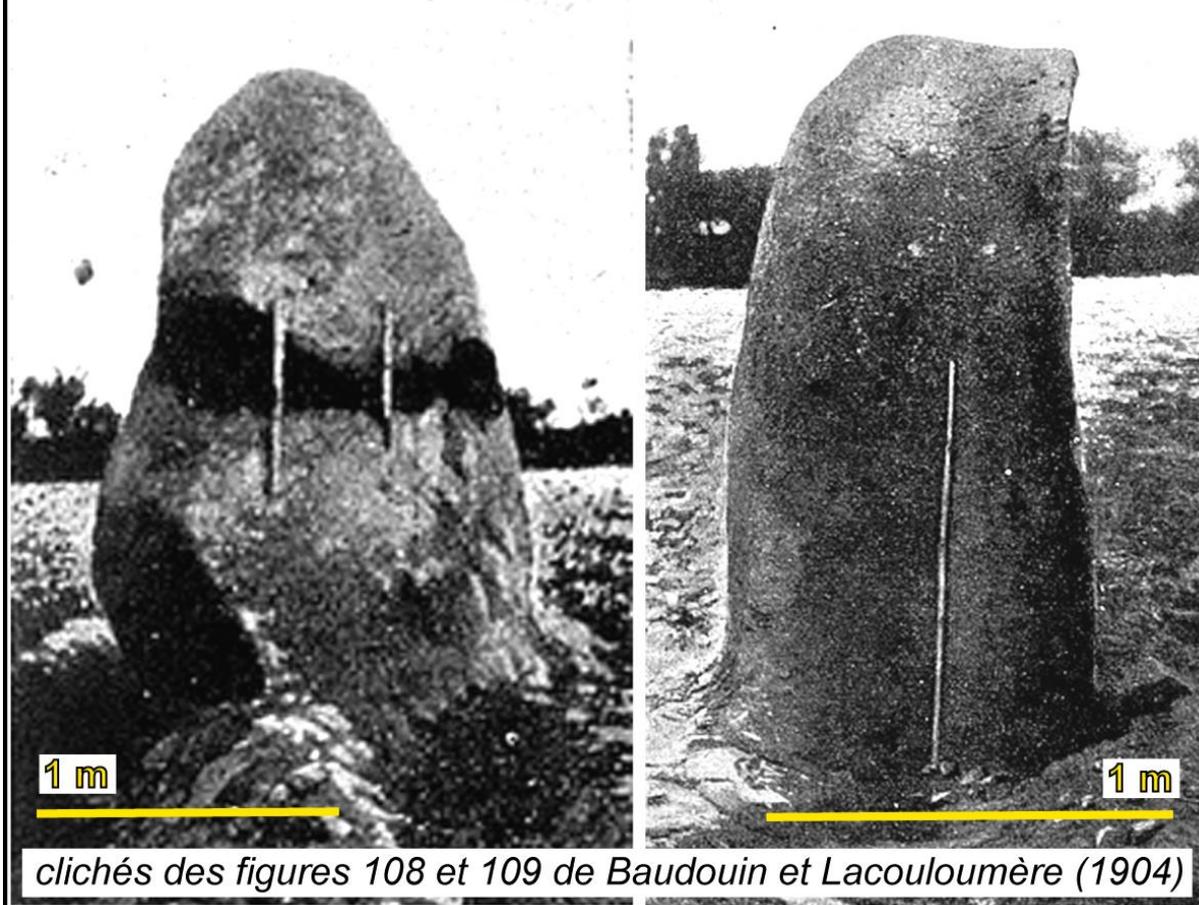


Fig. 18 menhirs des Pierres Folles du Plessis

menhir Nord

menhir Est

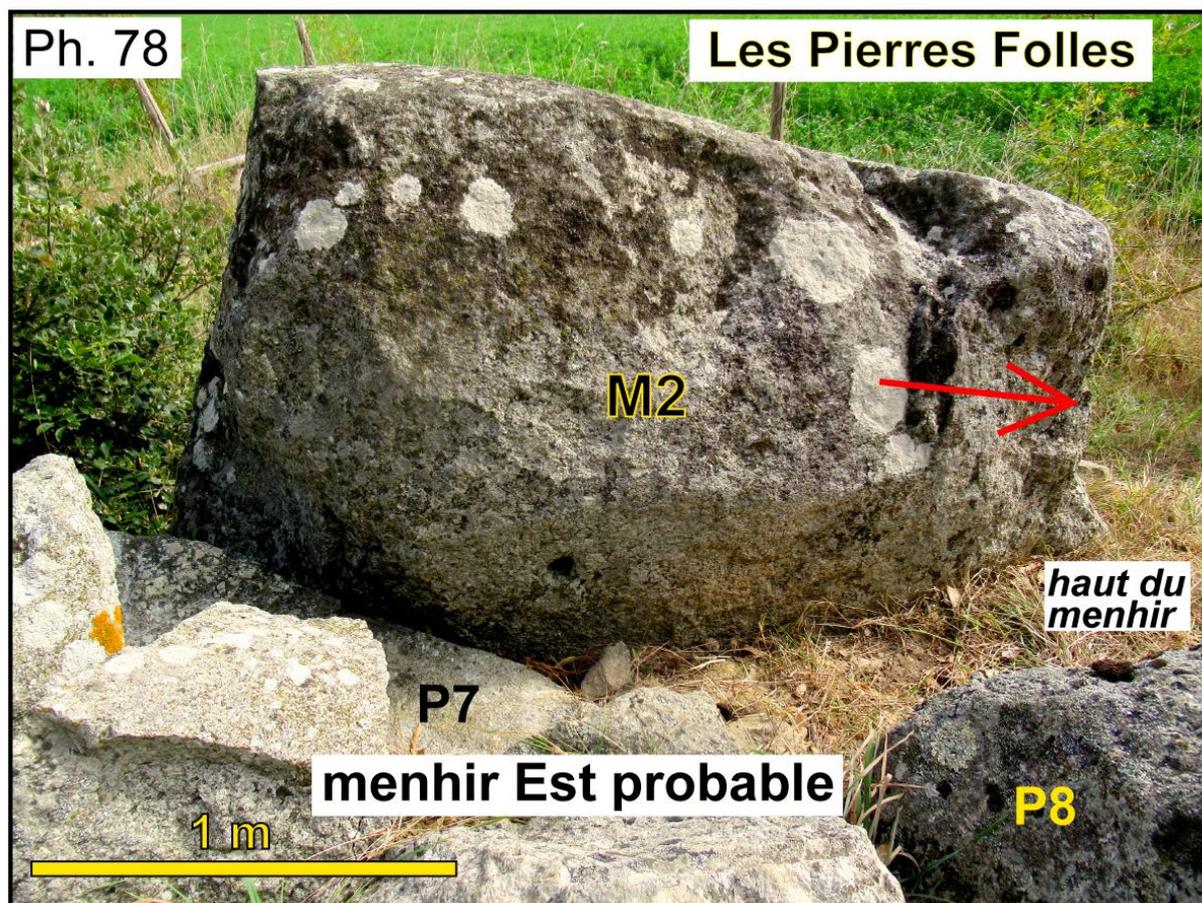


Ce menhir, de 2,8 m de haut, a été signalé par Baudry en 1860. Baudouin l'a retrouvé en 1901, mais tombé et brisé en deux principaux fragments. Il répare ce menhir avec deux crampons de fer et le redresse (Baudouin et Lacouloumère, 1904b, figure 108). Mais lors du remembrement de 1969, le menhir est transporté sans ménagement sur le site du dolmen et de nouveau brisé. **M1** est ce qui reste du haut du menhir, en granite porphyroïde d'Avrillé. Le plus grand fragment de la partie inférieure a été débité. Les débris sont dispersés sur le site.

Baudouin et Lacouloumère (1904b) signalent un second menhir à 40 m à l'est. Il n'y a plus rien à cet endroit. Haut de 2,1 m et large de 80 cm dans sa partie moyenne, pour une épaisseur de 40 cm, ce menhir, également en granite, a des dimensions identiques à celles de **M2**. Le bloc **M2** est posé sur champ et allongé selon une orientation N 145° (**Ph. 78**). Le lit de carrière est situé du côté nord-est. C'est un granite porphyroïde rose.

Sur les clichés de Baudouin, la ressemblance du menhir oriental avec **M2** est vraisemblable (**Figure 18**). Il est probable que ce menhir a été transporté sur le site du dolmen en 1969, au même titre que le menhir nord.

Il semble difficile de reconstituer l'architecture du monument, en ce qui concerne le couloir et l'entrée. Sans doute, la table n'a pas été beaucoup déplacée, mais son orientation est imprécise. Pour soutenir ce bloc du côté est, les piliers **P10** et **P9** étaient nécessaires en face de **P4**. Compte tenu de la disponibilité et des dimensions des blocs restants, le couloir devait être très court.



Le dolmen des Pierres Folles montre des analogies avec les dolmens de Savatole 1 et de Savatole 3. Mais ces derniers ne sont pas en meilleur état et leurs architectures restent mal définies. Quant au dolmen voisin de l'Echaffaud, il a été détruit et ses blocs déplacés un peu plus au nord. En revanche, le *dolmen du Grand Bouillac* est mieux préservé et il se présente dans une situation analogue à celui des Pierres Folles. Ce monument est localisé à 1,5 km au nord-est de Saint-Vincent-sur-Jard, sur la rive droite de la vallée de la rivière du Goulet. A titre d'information comparative, nous proposons de nouvelles informations lithologiques et structurelles dans l'**Annexe 1**.

4.7. Site 7, le tumulus du Pey de Fontaine

Le Pey de Fontaine est situé à l'est de la commune du Bernard, à 700 m au sud-ouest du village de Fontaine. C'est un site exceptionnel avec les restes d'un grand tumulus perché sur une colline et recouvrant des dolmens à couloir. Nous nous retrouvons au pied du tumulus vers la fin de l'après-midi (**Ph. 79**).

Ce site fait l'objet d'une fouille complète sous la direction de Roger Joussaume de 1987 à 1992 (Joussaume, 1999). Le tumulus est formé de deux cairns superposés et renfermant deux ou trois dolmens. Le tumulus ayant été éventré et utilisé comme carrière, il ne restait que quelques gros blocs de grès et de granite attribués, pour l'essentiel, au dolmen à couloir du deuxième cairn. Nous reprenons le plan de Joussaume sur la **figure 19**, en complétant les informations sur la nature des blocs des appareils dolméniques encore présents dans le tumulus résiduel. L'aspect initial du monument est superbement reconstitué par une maquette de Joussaume (2009) à l'Historial de Vendée sur la **figure 20**.

Ph. 79

Tumulus du Pey de Fontaine



Etat actuel du Pey de Fontaine

Lors des fouilles, Joussaume a pris des photos, mais n'a pas localisé les blocs sur son plan ni désigné leurs compositions. C'est donc l'objet de notre étude. Nous examinons d'abord les blocs rocheux attribués aux constructions dolméniques. Puis nous inspectons les éléments ayant été utilisés pour construire le tumulus.

Les deux photos actuelles prises depuis l'entrée (**Ph. 80**) et un peu obliquement de l'axe du couloir (**Ph. 81**) montrent la position des blocs attribués au dolmen démantelé du deuxième stade de construction du tumulus. Nous dénombrons vingt pierres en indiquant leur nature pétrographique sur les photos. Nous recensons 11 granites et 9 grès, soit un rapport de 55% de granite pour 45% de grès. Trois blocs de granite et un de grès sont des dalles de couverture, le reste étant des piliers, ce qui fait une dalle pour quatre piliers. Toutefois, les dalles étant plus faciles à débiter que les piliers, il doit manquer plus de dalles que de piliers.

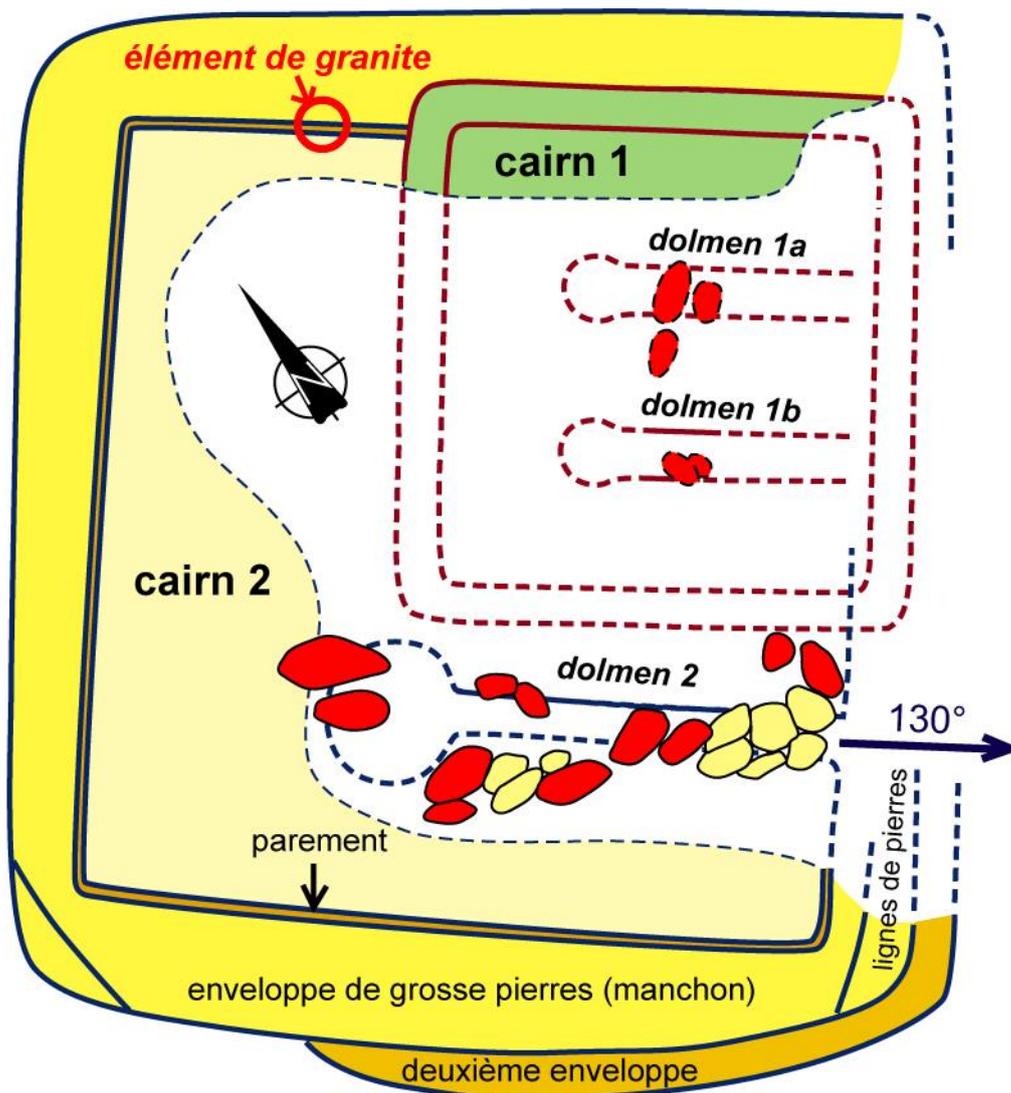
Le granite est un monzogranite riche en porphyroblastes de feldspath potassique qui est le faciès le plus abondant dans le massif d'Avrillé. On le trouve à 2,5 km au nord dans le ruisseau de Boisseau. Il a pu être transporté en suivant la vallée du Trousepoil. Le grès est à grain fin de teinte gris beige à ocre clair et à ciment quartzeux. C'est le faciès le plus fréquent des grès ladères du Cénomaniens ou de l'Eocène que l'on trouve en gros blocs parsemés dans toute la plaine calcaire et sur les contreforts du massif cristallin.

Bien sûr, ces vingt blocs ne sont pas exactement représentatifs de la composition initiale de l'édifice. Cependant, Baudry (1860) signale la présence de 14 blocs dont 7 en granite et 7 en grès, à une époque où, d'après le dessin du plan fait par Ballereau dans l'article de Baudry, un bon nombre des blocs étaient encore en place dans le couloir et une partie de la chambre. C'était encore le cas au début du siècle dernier d'après une photo de Baudouin reproduite dans Joussaume (1999). D'après ces documents, la chambre devait faire environ 4 m de diamètre intérieur. C'est beaucoup pour une couverture par dalle dans ce type de dolmen. De

fait, aucune grande dalle n'a été signalée depuis les premières observations citées au début du XIX^e siècle (Baudry, 1860), d'où l'hypothèse de Joussaume (1999) d'un ouvrage en encorbellement. Le couloir est estimé à 13 m de longueur pour une largeur d'environ 1,5 m.

Figure 19

Plan du complexe mégalithique du Pey de Fontaine au Bernard
et restitution des deux cairns successifs dans l'hypothèse
des deux dolmens pour le cairn 1
d'après Joussaume (1999) et complété pour le dolmen 2



dispersion des blocs restants du dolmen
à couloir du cairn 2 (novembre 2017)

- granite
- grès
- blocs du cairn 1
d'après Joussaume (1999)

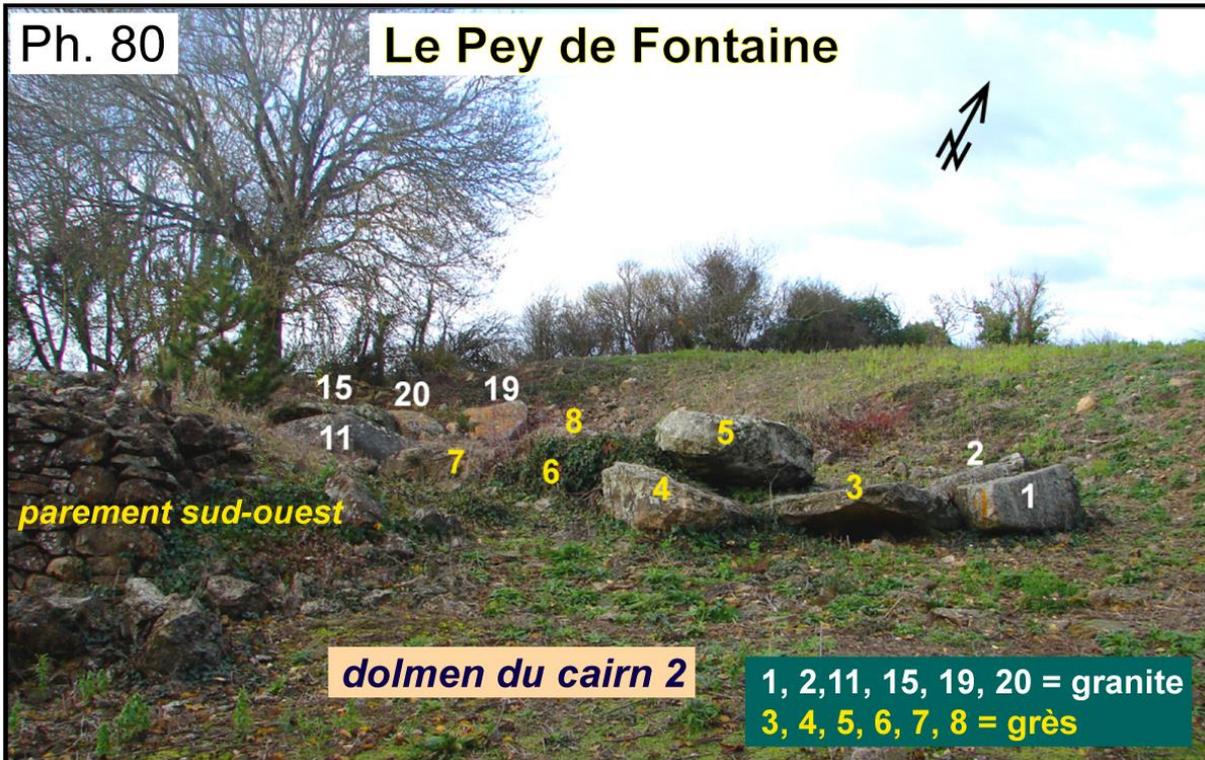
Fig. 20

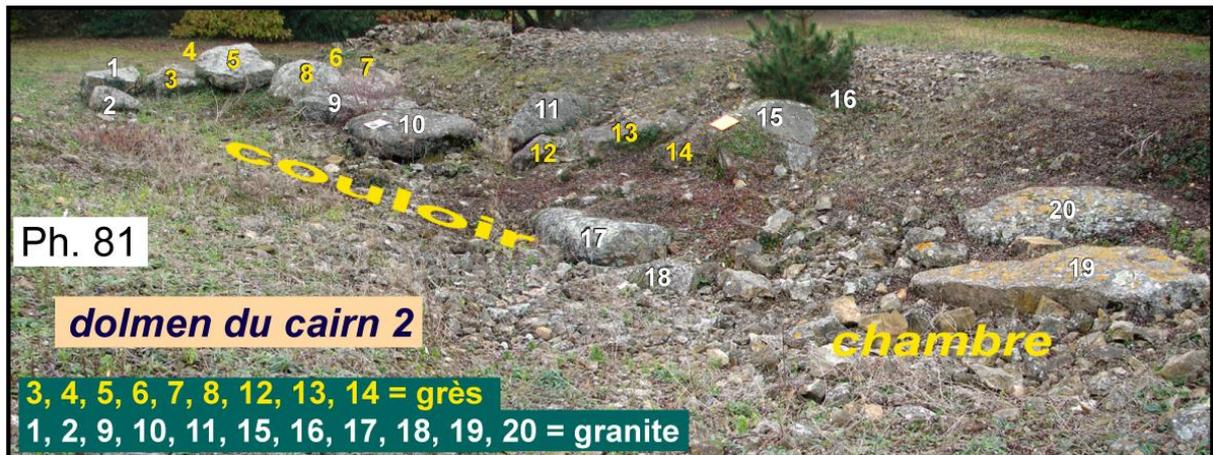
Maquette du tumulus du Pey de Fontaine au Bernard
Historial de la Vendée



Ph. 80

Le Pey de Fontaine





Par rapport aux photos 11 et 12 de Joussaume (1999) prises en 1992 et 1993, il manque deux ou trois blocs près des blocs 17 et 18 et les gros fragments des blocs débités dans la chambre près du bloc 19. En revanche, on trouve beaucoup de fragments anguleux de granite et de grès résultant de la destruction d'éléments dolméniques. Le bloc 1 a une face taillée de facture moderne ; il n'est pas signalé sur la photo 11 de Joussaume. Il a sans doute été apporté récemment. On ne voit pas l'orthostate en place à l'est de la chambre qui a été signalé en 1993 (Joussaume, 1999, fig. 10). Il pourrait être masqué par les éboulis, comme une partie des murets bordant l'allée et la chambre et qui apparaissent nettement sur les photos de Joussaume et sont maintenant nivelés. De même, la tranchée signalée par Joussaume où devaient se caler les orthostates du côté droit du couloir (nord-est) est entièrement comblée.

Le tumulus a été édifié en deux étapes par la superposition de deux cairns. Le cairn 1 recouvre probablement deux chambres dolméniques. Le cairn 2 recouvrait le grand dolmen 2 avant d'être éventré par les chercheurs de trésor (Fig. 19 et 20). Ces cairns sont architecturés avec des murs de parement faits de pierres de taille décimétrique permettant d'assurer l'empilement des débris rocheux (Ph. 82).

Lors des opérations de fouille, Joussaume note que le cairn 1 est essentiellement constitué de petites pierres de calcaire blanc gélif, tandis que le cairn 2 est structuré avec des plus grosses pierres de calcaire plus massif et non gélif. Depuis, l'altération météoritique a coloré toutes les pierres en brun ocre par oxydation ferrique. Presque toutes les pierres sont décalcifiées, avec un aspect de silexites. Il semble que le premier cairn ait été alimenté par le ramassage des pierres volantes de la butte et des environs. Mais pour la construction du second cairn, il a fallu extraire des pierres du substratum rocheux. Ce substratum est formé par des strates sub-horizontales d'un calcaire fortement siliceux beige, très homogène et de bonne tenue en bancs plurimétriques. Il est daté du Bathonien supérieur par de rares fossiles, donc du Jurassique moyen vers – 167 Ma. Il devait exister une carrière du Néolithique à proximité. Après les excavations faites par les Allemands en 1942 pour édifier une station radar, il y a peu de chances de retrouver des travaux anciens.

Dans les parements qui ont été partiellement remontés par l'équipe de Joussaume « pour donner une idée de l'ensemble sans effectuer de restaurations intempestives » (Joussaume, 1999, p. 179), nous trouvons un mélange de différents calcaires où dominant largement les faciès silicifiés et quelques rares éclats de granite. Ces fragments de granite ont dû être fragmentés bien après la construction du tumulus, à partir des blocs du dolmen détruit. Mais il y a au moins un élément de granite qui a pu être abandonné par des contemporains du monument au Néolithique, c'est un fragment de meule trouvé dans le parement nord-est du cairn 2 (Ph. 83 et 84). Il s'agirait d'une meule de broyage de type plano-concave avec un bord épais de 10 cm pour une partie creuse épaisse de 6 à 7 cm. La forme du fragment peut

convenir à une meule ovale d'un peu plus de 45 cm de grand diamètre, ou à une meule circulaire de 43 cm de diamètre pour une cuvette de 30 cm (**Ph. 85**).



Ph. 83

un granite égaré dans le calcaire silicifié



parement nord-est de ceinture du cairn 2

Le Pey de Fontaine



élément de granite, partie supérieure dégagée

Ph. 84

parement nord-est du cairn 2



élément de granite, vue latérale

élément de granite, vue de face



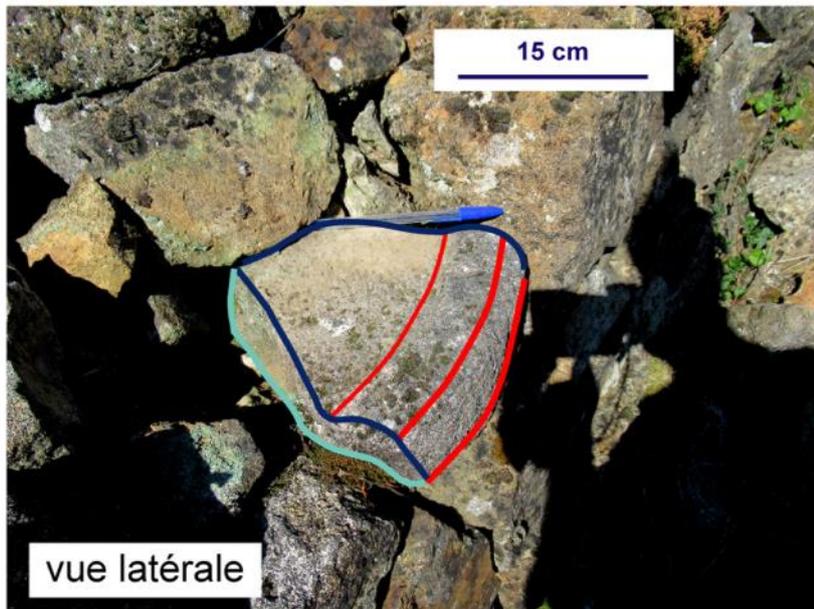
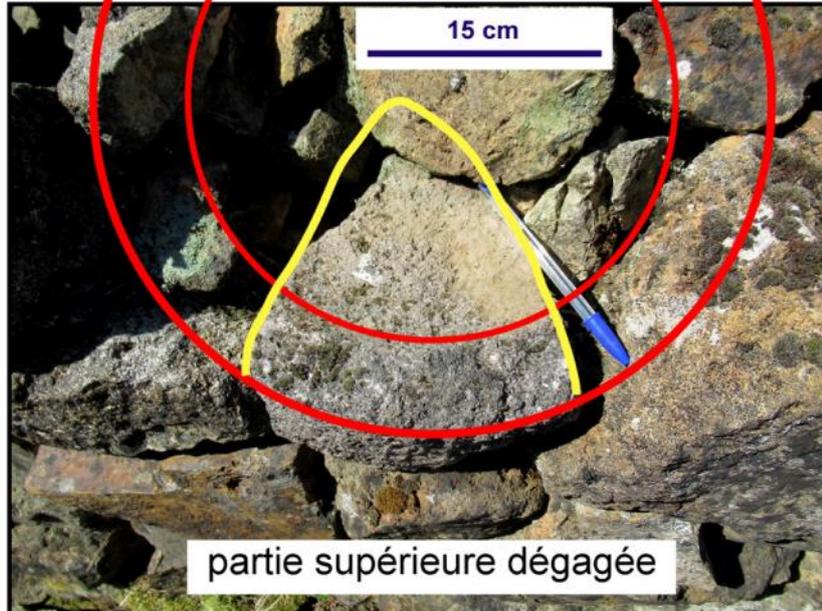
granite à biotite à grain fin

Ph. 85

parement nord-est du cairn 2

**reconstitution
de la meule**

**hypothèse
d'une forme
circulaire**



A l'issue des observations sur le tumulus du Pey de Fontaine, nous sommes allés voir les constructions du « Mur de l'Atlantique » édifiées par les Allemands entre 1942 et 1944 au sommet de la butte, à 80 m à l'ouest du monument néolithique. Il s'agit en effet d'un site remarquable, encore assez bien préservé, d'une base de radar de type « Mammot ». Il n'y

avait que deux autres radars de ce type en France, en Gironde et dans le Calvados. Cet équipement, naturellement situé sur une hauteur face à l'océan, pouvait détecter l'arrivée d'avions à 300 km de distance. Cette information était primordiale en cas d'attaque pour un débarquement. On sait que les alliés mettaient tout en œuvre pour faire croire à un débarquement sur les côtes de Vendée. Nous détaillons cette installation dans l'**annexe 2**.

5 – Discussion

La distribution des édifices, dolmens et menhirs est illustrée sur la **figure 1** en indiquant leur pétrographie et les proportions de granite et de grès pour les dolmens. Cette proportion est calculée en comptant le nombre de blocs quelles que soient leurs dimensions. Il s'agit des blocs présents actuellement. On sait que beaucoup de blocs ont été prélevés pour être débités, principalement du granite. Quelques édifices ont été déplacés comme celui de l'Echaffaud ; les blocs décomptés n'ont alors guère de signification. Des édifices anciennement connus ont disparu récemment comme le Pé Rocher dont les blocs de granite et de grès sont dispersés aux bords des chemins et ne peuvent pas être comptabilisés. Les dolmens restés enfouis dans le Pey de Fontaine sont faits de granite et de grès selon une fouille de Joussaume (1999), mais en proportion inconnue. Enfin, le dolmen du Girondin est bien localisé mais toujours enfoui sous des ronces et un talus de terre. Un rapport ancien note la présence de dix blocs (Baudry, 1862), mais sans préciser leurs natures.

La liste des édifices est portée sur le **tableau 1** selon la nomenclature de la **figure 1**. La proportion est celle du granite sur un total granite + grès. Le nombre de gros blocs en calcaire est négligeable. On conçoit que les monuments situés sur le massif d'Avrillé soient essentiellement en granite. Cependant les flancs du massif montrent surtout des menhirs et peu de dolmens. Les dolmens sont situés sur les pentes sud et dans la plaine, soit sur des petites buttes, soit sur des flancs de vallée. Les villages et donc les lieux de sépultures se localisaient en effet dans la plaine. C'est là où se trouvaient les champs cultivés en raison d'une topographie plane facile à défricher et d'un sol fertile de calcaire marneux recouvert de loess éolien. Or ces dolmens sont édifiés avec des blocs de granite et de grès en proportions très variables, les premiers ayant été apportés depuis le massif d'Avrillé.

Toutes les dalles de grès, tables et piliers ont pu être pris sur place dans les lambeaux de placage encore présents sur la plupart des reliefs. Les dalles plus ou moins ravinées avec de larges cuvettes d'érosion étaient naturellement posées en surface. Elles ont été utilisées telles quelles à Savatole 3, la Cour du Breuil et aux Pierres Folles du Plessis, comme au Grand Bouillac.

Bien naturellement, c'est le transport du granite qui intrigue en premier lieu pour les monuments situés dans la plaine calcaire. Les blocs ont été prélevés sur les pentes du massif d'Avrillé dans les chaos granitiques. Mais aussi et peut-être plus souvent, ils ont été extraits par des méthodes de carrières, d'affleurement rocheux de flancs de vallée, comme nous l'avons observé dans le parc de La Guignardière (rapport de la sortie AGV-GVEP du 10 juin 2018). Les blocs extraits sont reconnaissables par les encoches sur le lit de carrière. L'importance du transport est toutefois discutable. Il est probable que le dolmen de La Frébouchère a dû sa localisation à la présence assez proche de la grande dalle de couverture. Les piliers de granite ont été extraits des flancs nord de la vallée du Bois Renard à moins d'un kilomètre. En revanche, le Pey de Fontaine qui compte beaucoup de blocs granitiques est à 3 km au sud de l'affleurement granitique le plus proche. En outre, il a fallu gravir la pente du monticule de 33 m d'altitude. Il est vrai que les blocs sont de taille modeste et qu'on ne connaît pas de grande dalle de couverture dans ce site. Le dolmen des Garnes près de St-Sornin qui est essentiellement fait de granite avec au moins une grande dalle de couverture est à 6 km à l'est du massif d'Avrillé. Les monolithes granitiques ont dû prendre un parcours assez accidenté.

Le menhir de la Pierre couchée de St-Benoist-sur-mer, en granite porphyroïde, est aussi à plus de 6 km du massif d'origine. Cette roche d'au moins 20 tonnes a traversé des vallons. Traîner des blocs énormes sur des kilomètres, les dresser et les empiler, telle devait être la préoccupation majeure des constructeurs du Néolithique moyen.

Tableau 1. Mégalithes du secteur d'Avrillé - Le Bernard

Dolmens <i>monuments déplacés ou disparus</i>			proportion en % de granite
D1	Grand Bouillac	St-Vincent-sur-Jard	0
D2	Créchaudes	St-Hilaire-la-Forêt	0
D3	La Sulette	St-Hilaire-la-Forêt	100
D4	<i>Pé Rocher</i>	Le Bernard	
D5	La Frébouchère	Le Bernard	93
D6	Savatole 1	Le Bernard	40
D7	Savatole 2	Le Bernard	85
D8	Savatole 3	Le Bernard	0
D9	La Cour du Breuil	Le Bernard	100
D10	<i>L'Echaffaud</i>	Le Bernard	
D11	Pierres Folles du Plessis	Le Bernard	55
D12	Pey de Fontaine 1	Le Bernard	55
D13	Pey de Fontaine 2	Le Bernard	
D14	Pey de Fontaine 3	Le Bernard	
D15	Girondin	Le Bernard	
D16	Terrier Papin	Le Givre	85
D17	Champ du Rocher	Le Givre	80
D18	Garnes ou La Grande Garne	St-Sornin	100
Menhirs (nombre de pierres pour les groupes), <i>monuments disparus</i>			
P1	Pierre-qui-vire ou Russelet	Longeville	0
P2	La Rainière (2)	St-Hilaire-la-Forêt	100
P3	La Pierre (3)	Avrillé	100
P4	Beaulieu ou Champ du Rocher	Avrillé	100
P5	Bois du Fourgon G3 (3)	Avrillé	100
P6	Bois du Fourgon G2bis (2)	Avrillé	100
P7	Bois du Fourgon G2 (5)	Avrillé	80
P8	Bois du Fourgon G1 (4)	Avrillé	100
P9	Grand Menhir	Avrillé	100
P10	La Garnerie	Avrillé	100
P11	Puy-Durand	Avrillé	100
P12	Fontaine St-Gré	Avrillé	100
P13	Boillère (2)	Avrillé	100
P14	<i>Beauchène ou Bel-Air (7)</i>	Avrillé	
P15	N-Frébouchère (2)	Avrillé	100
P16	<i>Guimardière (3)</i>	Avrillé	
P17	Bois-Renard	Avrillé	100
P18	Plessis (2)	Avrillé	100
P19	Les Pierres Folles du Plessis (2)	Avrillé	100
P20	Les Jaunières	Le Givre	100
P21	Pierre Levée de La Chenillée	Le Givre - St-Sornin	100
P22	Pierre Couchée	St-Benoist-sur-mer	100

La deuxième question concerne la proportion des granites et des grès pour les constructions mixtes qui sont les plus fréquentes. Cette coexistence est-elle voulue ou simplement circonstancielle? Les trois dolmens de Savatole, bien que très proches, procèdent de différentes constructions. Savatole 3 est entièrement en grès, Savatole 1 montre une dalle de grès et quelques piliers de granite, et Savatole 2 possède une dalle de granite et quelques piliers en grès. On pourrait penser que les constructeurs ont d'abord pris ce qu'ils avaient sous la main avant d'aller chercher plus loin. Dans ce cas, Savatole 3 aurait été édifié en premier, puis Savatole 1 avec la dernière dalle de grès local, et enfin Savatole 2 qui a nécessité un transport de la dalle de granite. En effet la pierre dont il faut disposer en premier, c'est la dalle de couverture. S'il n'y en a pas à proximité, il faut aller la chercher quelle que soit sa nature. Sinon il faut envisager une couverture en encorbellement. Mais n'y avait-il plus vraiment de dalle de grès disponible ? On peut fortement en douter quand on voit tous les blocs de grès qui restent.

Si Savatole 3 est un dolmen à couloir et Savatole 2 un dolmen angevin, comme semblent le suggérer leurs dispositions respectives, alors des siècles se sont écoulés entre leurs édifications, selon les indications chronologiques de Joussaume les plus récentes (2016). Entre temps les populations ont évolué et les coutumes ont changé. Les sépultures n'ont plus la même architecture et peut-être plus la même importance sociétale en n'étant plus systématiquement exposées sur les hauteurs. Alors, le choix du granite peut avoir une signification culturelle. En effet certaines pierres ont été mises en forme par bouchardage comme les pierres du portique d'entrée de La Frébouchère et de la Cour du Breuil. Or cette préparation est impossible avec un bloc de grès ladère dont la texture silicifiée de façon aléatoire rend la fracturation imprévisible. Le choix du granite est aussi évident pour le dolmen de La Sulette tout en granite porphyroïde provenant d'une même source alors que les blocs de grès sont abondants aux alentours. Les quatre piliers sont bien agencés avec une face interne bien plane. Le granite est choisi car on peut plus facilement lui donner une forme. Pour certains menhirs, ce serait une ébauche d'épaules pour humaniser ce qui serait une d'idole.

Ainsi, l'inventaire pétrographique des dolmens suggère une relation entre l'époque de la construction et le type de roche utilisé de préférence. Selon Joussaume (2009, 2016), les dolmens à couloir ont été édifiés dans la première partie du Néolithique moyen entre 4.500 et 4.000 ans avant J.-C. et les dolmens angevins, dans la deuxième partie entre 4.000 et 3.500 ans avant J.-C. (**Figure 21**). Or plusieurs dolmens du premier type sont majoritairement gréseux (Savatole 3, Grand Bouillac, Créchaudes), ce qui n'est jamais le cas pour ceux du second type essentiellement granitiques (Frébouchère, Savatole 2, La Cour du Breuil, La Sulette). Toutefois, cette pseudo-distinction chronologique ne concerne pas les menhirs. Quels que soient leurs âges supposés, les menhirs sont presque tous en granite. C'est compréhensible pour les édifices du massif d'Avrillé, mais ceux de la plaine sont aussi souvent en granite. Il est vrai que très peu de blocs de grès présentent une forme allongée idéale pour un menhir. Il faut alors se contenter d'un bloc à peu près elliptique pour être dressé, quitte à en briser un bord pour améliorer la pointe, comme pour le menhir de grès de l'alignement G2 du Bois de Fourgon. Toutefois, cette apparente préférence pour les granites dans l'édification des menhirs est basée sur la situation actuelle. Lorsqu'on voit un menhir de granite dans la plaine calcaire, on sait qu'il a été transporté. Mais on trouve aussi de nombreux blocs de grès qui sont actuellement déplacés dans les talus. Combien de ces blocs étaient initialement des menhirs ou même des dolmens ? Une légende dit qu'au nord de Longeville, dans le champ de bataille il y avait un alignement de menhirs, figurant des soldats pétrifiés, et un ou deux dolmens associant grès et granite avec une nette prédominance du grès (Baudry, 1862).

Figure 21

Chronologie du Mésolithique à l'Age du Fer

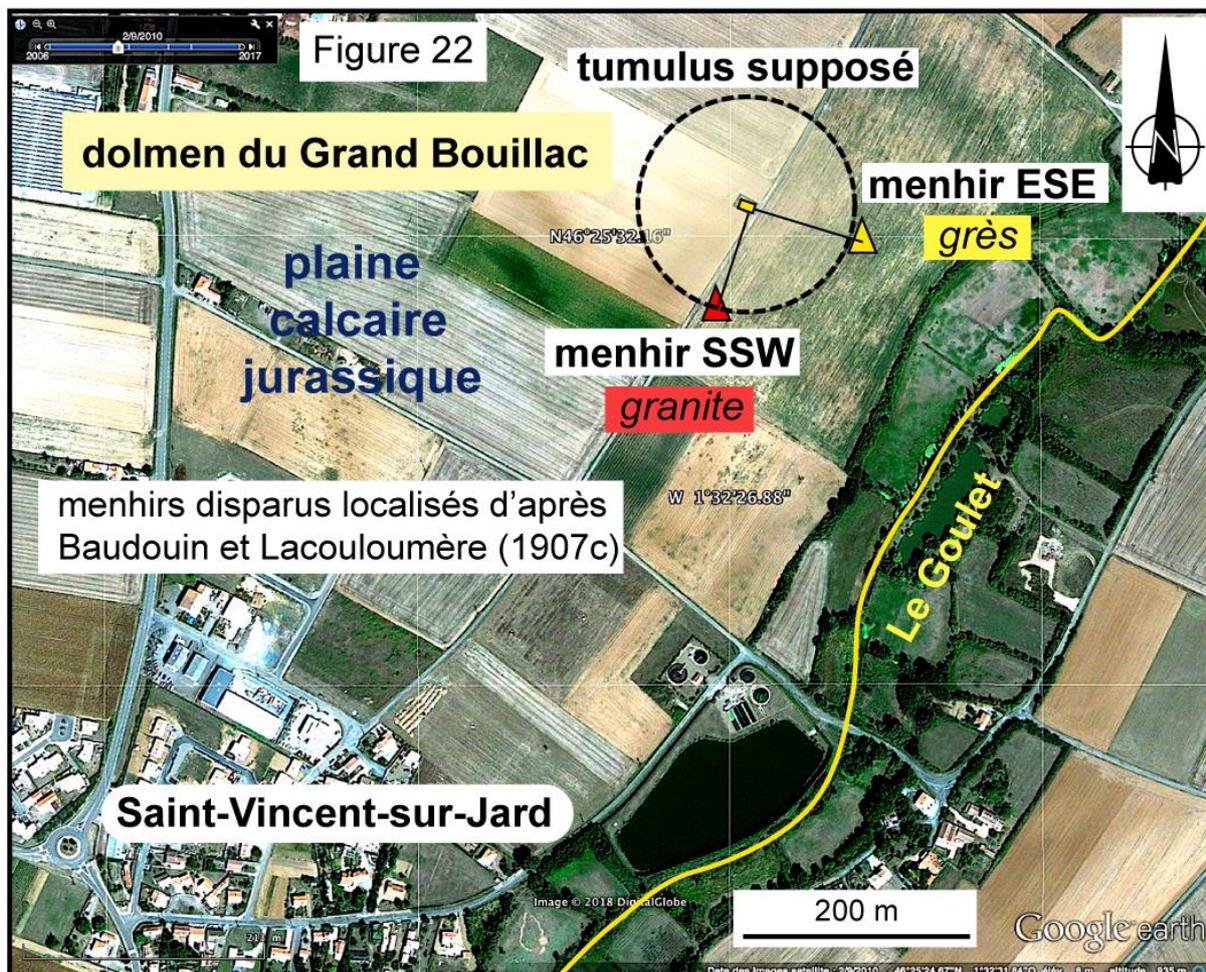
(Joussaume, 2016, figure 6)

adaptée aux périodes mégalithiques du secteur d'Avrillé

Datations avant J.-C.	Périodes	Réalisations	Cultures	
500	Age du Fer	premiers outils en fer		
1000	Age du Bronze	premiers outils en bronze		
				final
				moyen
1500				
	ancien			
2000	Chalcolithique	première métallurgie du cuivre	Campaniforme	
2500	Néolithique	premiers objets en cuivre	Artenacien	
		final	poignards en silex	
3000		récent	enceintes à fossés interrompus	Néolithique récent du Seuil du Poitou Matignons
3500				
4000	moyen II	dolmens angevins alignements de grands menhirs et	Néolithique moyen de l'Ouest	
4500	moyen I	dolmens à couloir lignes de stèles	Culture de Chambon	
5000	ancien	premiers agriculteurs	Néolithique ancien Centre-Atlantique	
5500	Mésolithique	derniers chasseurs (microlithisme)	Retzien	
6000				

Dolmen du Grand Bouillac Saint-Vincent-sur-Jard

Le dolmen du Grand Bouillac est localisé à 1,5 km au nord-est de Saint-Vincent-sur-Jard, sur la rive droite de la vallée de la rivière du Goulet qui est la section aval du ruisseau de l'Allière (**Figure 22**). Cette rivière s'appelait autrefois le Bouillac. C'est l'origine du nom de la ferme du Grand Bouillac proche du dolmen du même nom.

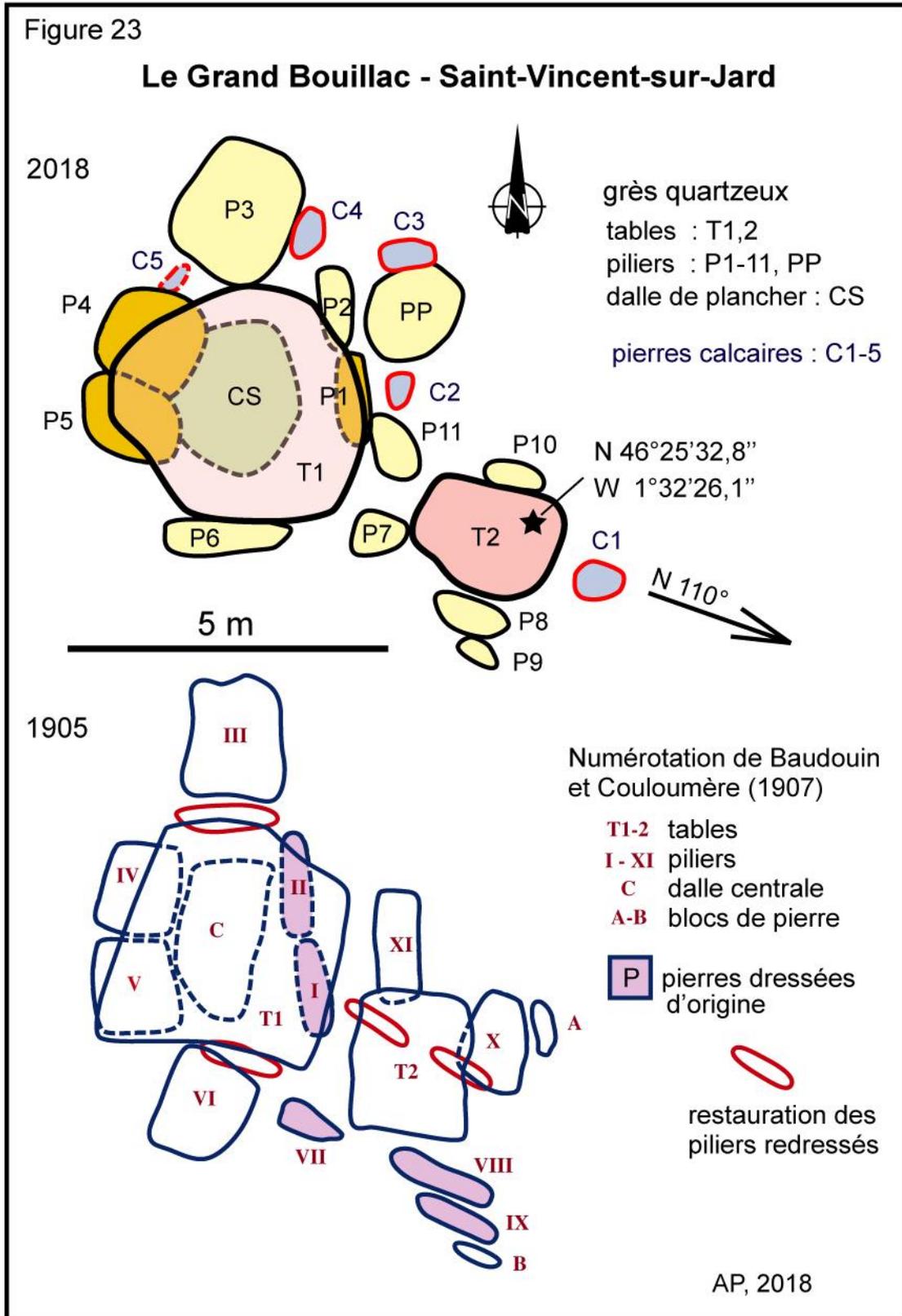


Le dolmen est situé dans la plaine calcaire du Jurassique dans la partie formée par les strates du Bathonien. Il est essentiellement constitué de blocs de grès appartenant à la couverture locale des grès ladères. Il devait être initialement recouvert d'un tumulus dont il reste quelques amas de pierres calcaires. Non loin de l'espace supposé occupé par ce tumulus, Baudry (1862) signale trois menhirs renversés à 40 ou 50 m au sud et à l'est du dolmen, sans donner d'indication pétrographique. Baudouin et Lacouloumère (1907c) ne retrouvent que deux menhirs qu'ils redressent et précisent leurs positions. Selon les indications de leur figure 1, nous les positionnons sur la **figure 21**. En effet, ils ont disparu depuis. Leurs positions étaient orthogonales. L'un était à 90 m au sud-sud-ouest et à 5 m à l'est du chemin. C'était une pierre oblongue et longue de 1,80 m à composition de granite. L'autre menhir était à 95 ou 100 m à l'est-sud-est. De forme irrégulière, grossièrement triangulaire et aplatie, c'était un

bloc de grès long de 1,40 m. Le troisième menhir de Baudry n'était peut-être qu'un bloc gréseux d'origine locale. En effet, les blocs de grès ladère ne sont pas rares dans les champs.

Constitution lithologique du dolmen

Nous réalisons le plan de l'état actuel du monument (2018) sur la **figure 23**.



Pour faciliter la compréhension, nous reprenons la base de la nomenclature utilisée par Baudouin et Lacouloumère (1907c) sur leurs figures 2 et 3 du plan levé en 1905, en ajoutant un P aux numéros pour les piliers. On compte un bloc de plus, désigné par PP. En contrepartie, Baudouin et Lacouloumère ont signalé la présence de deux piliers dans le talus du chemin à 6 m au sud-est du dolmen. Ces deux blocs ont été déplacés vers le talus avant 1905 lors du tracé et de l'empierrement du chemin qui remonte la rive droite de la rivière, travaux qui ont sans doute aussi détruit le tumulus. Ils ont maintenant disparu et le talus a été nivelé.

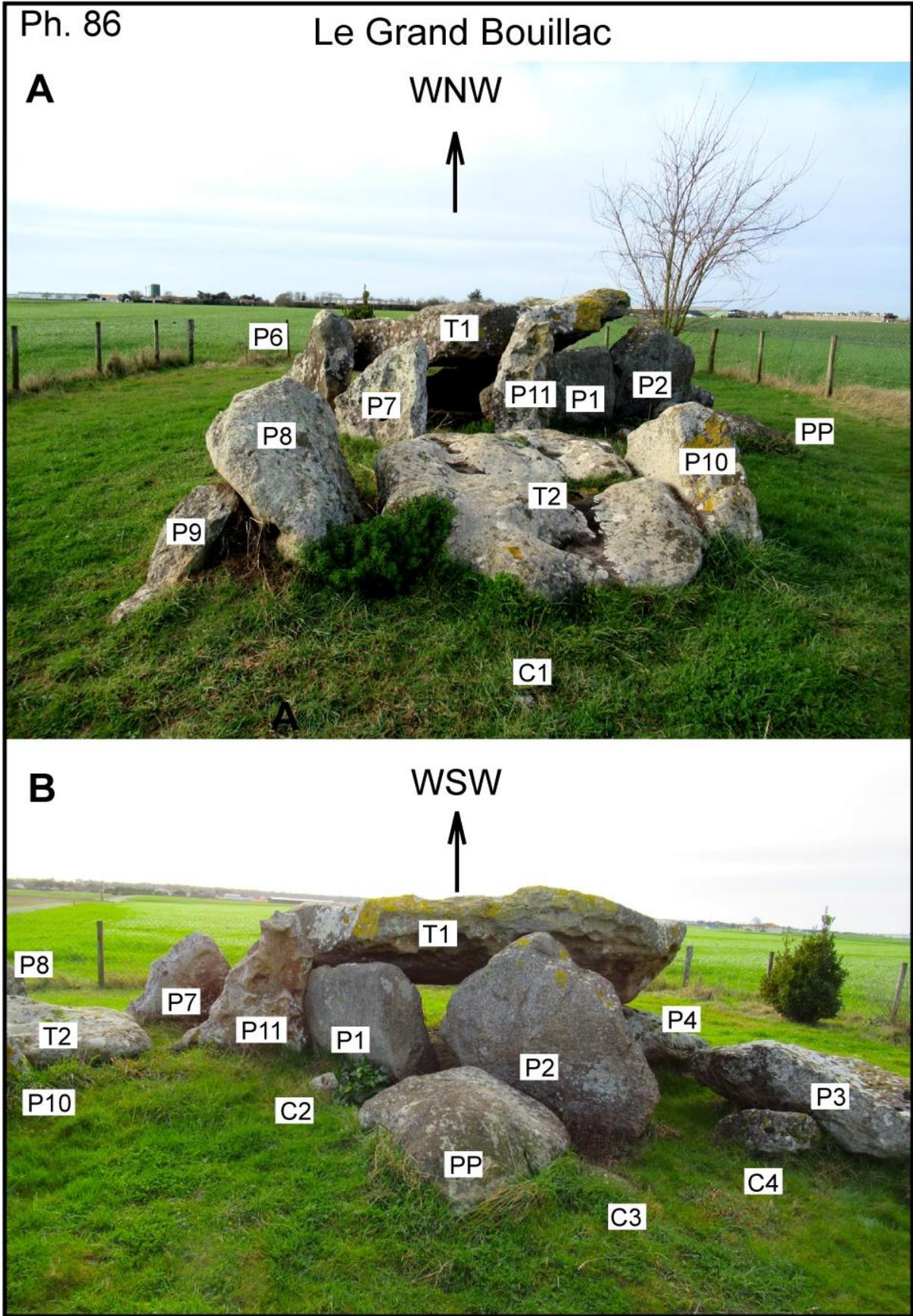
Tous les blocs de l'édifice sont en grès quartzeux à grain fin. La grande dalle de couverture nommée table **T1** (le palet de Gargantua) est posée sur les trois piliers **P1**, **P4** et **P5**. Elle est sub-circulaire avec une longueur de 3,6 m, une largeur de 3,3 m pour une épaisseur de 50 à 90 cm et dont le poids avoisine 22 tonnes. Cette dalle est pentée vers l'ouest-sud-ouest du fait de la chute vers l'intérieur de **P4** et **P5** qui étaient les orthostates situés à l'ouest. La table secondaire **T2** est posée au sud-est. Les autres piliers en grès sont épars autour des deux dalles. Cependant, nous notons, en outre, la présence de cinq grosses pierres calcaires de taille décimétrique partiellement enfouies dans le sol. Le calcaire est de même nature que celui des cailloux et petits blocs que l'on trouve disséminés dans les champs alentours. C'est un calcaire micritique finement gréseux. Quatre blocs, **C1**, **2**, **3** et **4**, sont patinés et semblent être anciens. S'ils étaient là au moment de la construction du dolmen, ils ont pu servir de pierres de calage ou bien participer au tumulus. Plusieurs pierres de calage similaires ont été notées lors de la fouille de Baudouin et Lacouloumère (1907c). Le bloc **C5** est un petit fragment anguleux non patiné et qui a été apporté récemment ; il n'appartient pas à l'édifice. Sur le panneau de présentation du dolmen, l'indication de la présence de deux calcaires siliceux « de part et d'autre de l'entrée » peut laisser supposer que les deux blocs seraient les piliers **P7** et **P11**. Ces blocs sont visibles sur les photos jointes (**Ph. 86** et **87**). Leur nature gréseuse est incontestable ainsi que leur appartenance aux grès ladères. Il est plus probable que les deux blocs en calcaire dits siliceux soient en réalité les blocs A et B ainsi dénommés par Baudouin et Lacouloumère (1907c) et localisés en bordure du dolmen et à demi enterrés sous les piliers **P10** et **P9** (**Figure 23**). Nous n'avons pas retrouvé les petits blocs A et B mais il est très probable que c'étaient les mêmes éléments rocheux résiduels du substratum calcaire que ceux que l'on trouve actuellement, les **C1** à **C4**.

Aspect initial du monument

Le dolmen du Grand Bouillac est signalé dans les écrits depuis l'ouvrage de Audé (1840). A cette époque, une partie du tumulus existait encore. Audé écrit page 87 : « La table... recouvre quatre piliers, dont deux couchés (qui) lui donnent une inclinaison vers le sud-ouest et font qu'elle ne porte pas sur le pilier du nord ». Donc la table repose sur les deux piliers couchés situés à l'ouest, **P4** et **P5**, et sur un pilier à l'est, **P1**. C'est exactement ce que l'on observe aujourd'hui. Rien n'a changé depuis 1840. Audé parle également de la dalle **T2** qui était alors inclinée vers le sud. On a vu qu'elle a été déplacée en 1905. Il décrit bien la surface creusée de cette dalle dont les rigoles devaient servir à l'écoulement du sang des victimes sacrifiées. En 1862, Baudry parle du même dolmen, pages 173-174, qui « est maintenu debout par trois blocs » et « trois grosses pierres renversées à l'est annoncent un ancien péristyle ». Ces dernières pierres correspondent à **P10**, **P11** et **T2** dont Baudry signale les formes creuses décrites par Audé.

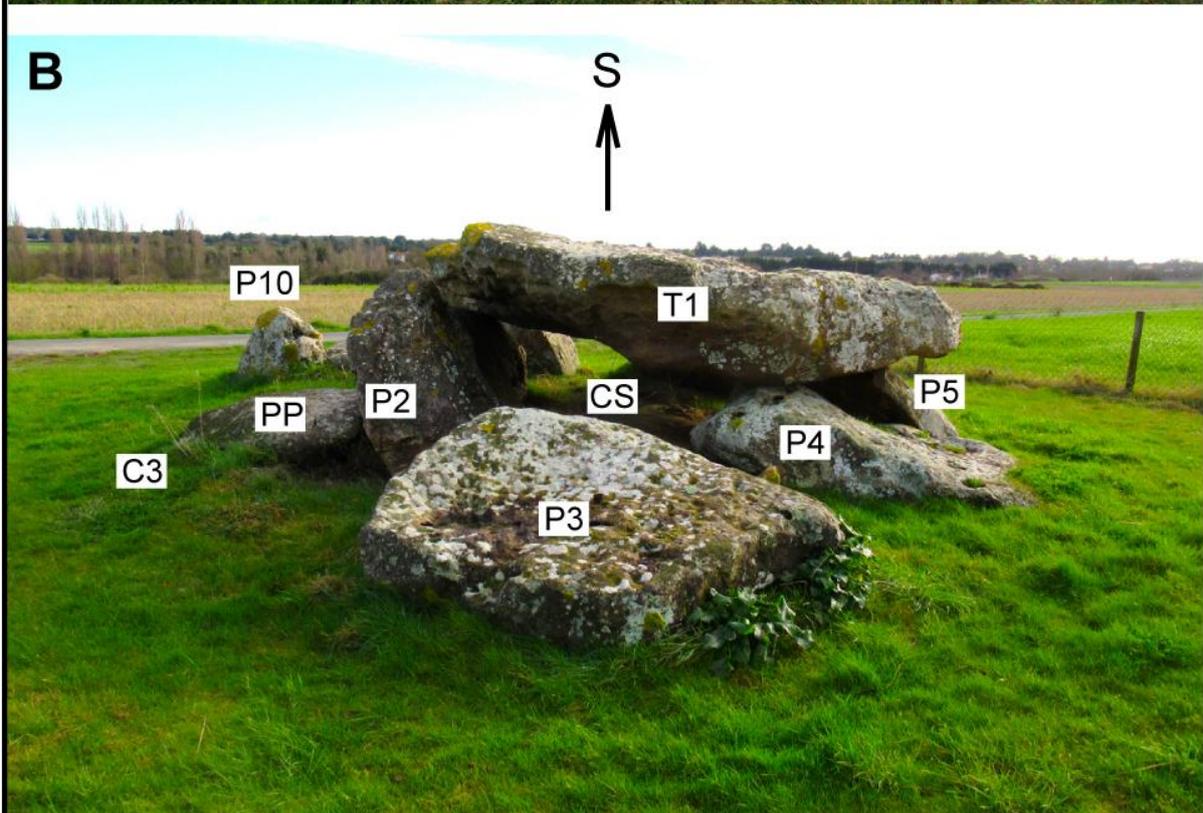
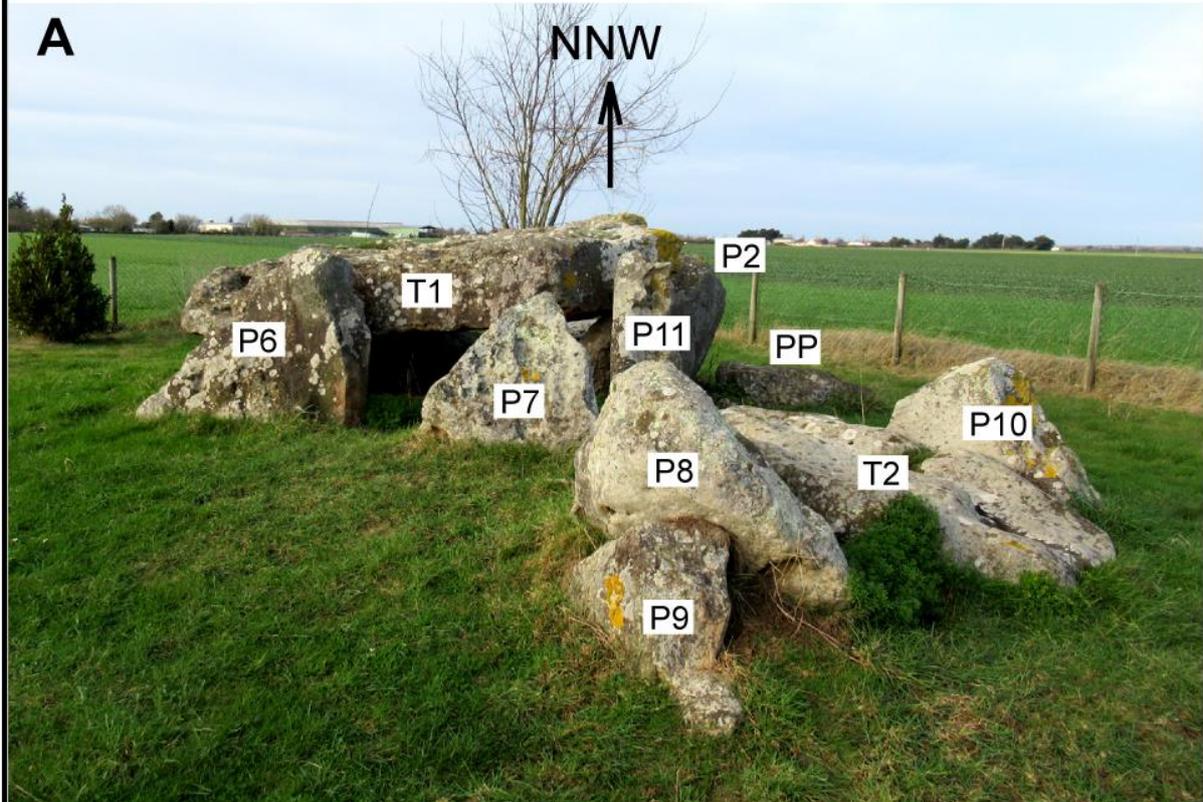
La disposition actuelle suggère une orientation N 110° des blocs disposés à l'est-sud-est de la grande dalle **T1**. Cette situation résulte en partie de la restauration faite en 1905. Mais on a noté que cette restauration a été assez modeste et que la table est restée basculée dans l'état où

elle se trouvait en 1840. Au cours du basculement, la dalle a dû se déplacer vers l'est-nord-est, ce qui expliquerait l'inclinaison de P2 illustrée par la **photo 87B**.



Ph. 87

Le Grand Bouillac



L'alignement sud-nord de **P1** et **P2** est un artefact dû au déplacement de **P2** par la chute de la dalle. Le plan de Baudouin et Lacouloumère (1907c, fig. 2 et 3) dessiné avant la

restauration montre tous les blocs actuels à l'exception de **PP**, pierre couchée dont on n'explique pas l'absence. On constate cependant que sur ce plan, **PP** est en dehors du rectangle des fouilles délimité par les repères MNTS. Or, lors de la fouille, il a fallu déterrer les blocs **P11** et **P3**. Cependant, **PP** ayant clairement la forme d'un pilier, on ne voit pas où on pourrait le mettre, sinon vers l'entrée de l'édifice, puisqu'il ne manque pas d'orthostates pour la chambre. Il se pourrait que le bloc **PP** soit l'un des piliers du bord du chemin, à nouveau déplacé lors de l'élargissement du chemin en voie vicinale.

La restauration de 1905 a seulement consisté à redresser **P10**, **P11** et **P6**. On s'est contenté de poser les pierres contre la table sans la soulever. **P3** devait aussi être relevé pour fermer la chambre qui compterait alors six orthostates : **P1**, **P2**, **P3**, **P4**, **P5** et **P6**. C'est effectivement ce que l'on constate sur la photo de la figure 1-II de Baudouin et Lacouloumère (1907c) où **P3** est simplement appuyé sur le coin de la dalle. Sans doute non calée, cette pierre est retombée depuis. Les orthostates ont une forme quadrangulaire sauf **P2** et **P6** qui présentent une pointe. **P3** et **P4** ont la dimension de dalles de chevet. La réalité de la chambre est renforcée par la présence de la dalle de plancher **SC**.

Il semble que **T2** ait été déplacée après 1905 pour être mise entre **P8** et **P10**, de façon à reconstituer une courte allée, selon les interprétations de cette époque. Il manquerait alors une dalle posée sur **P7** et **P11**. Pourtant, sur la figure 5 de la reconstitution de Baudouin et Lacouloumère (1907c), **T2** devait être posée sur **P7**, **P8**, **P11** et **P10** en formant un porche ou un petit couloir, ce qui est mieux en accord avec sa localisation initiale en 1905 au pied de **T1**. Le basculement de **T1** aurait poussé **T2** et provoqué la chute de **P11** et **P10**. Notons au passage que **P9** n'est pas un vrai pilier, mais un renfort de **P8**. Comme il n'y a pas d'autres dalles de couverture, l'édifice semble se limiter à une chambre et un porche ou un couloir assez court. Sur leur figure 5 de reconstitution, Baudouin et Lacouloumère (1907c) repositionnent **P4** et **P5** de façon irréaliste puisque ces pierres sont tombées vers l'intérieur. Leurs bases sont plus à l'ouest. L'ouverture à l'est-sud-est de la chambre ne semble donc pas contestable. Il n'y a probablement pas lieu de s'interroger sur la forme couchée ou non de l'édifice.

Annexe 2

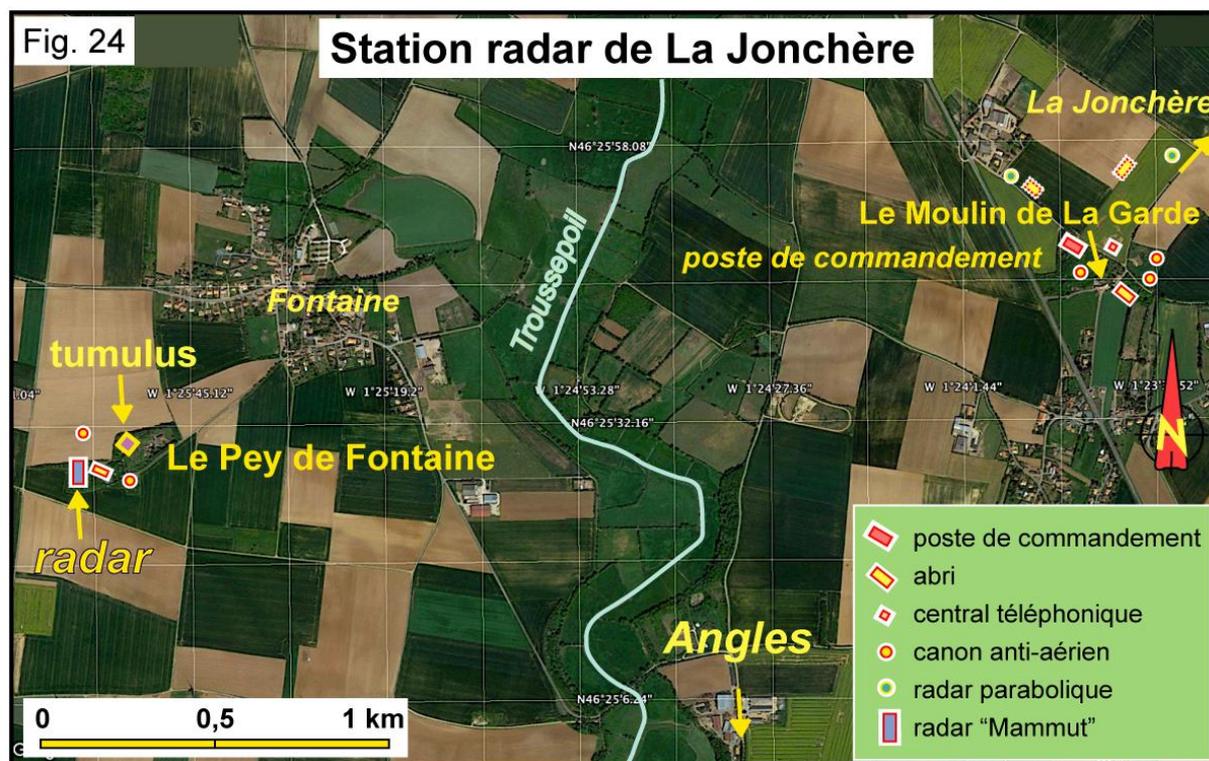
La station radar du Pey de Fontaine

Travaux de 1942 – 1944 dans l'emprise du tumulus néolithique

Pendant la seconde guerre mondiale, l'armée allemande a construit une base militaire sur les hauteurs d'Angles dominant la côte Atlantique. Cette base est localisée sur deux buttes : 1) la butte du Moulin de la Garde au nord d'Angles et située sur la commune de La Jonchère, et 2) la butte du Pey de Fontaine, à 3 km à l'ouest de celle du Moulin et au nord-ouest d'Angles, mais située sur la commune du Bernard, les deux communes étant limitées par le ruisseau du Troussepoil (**Figure 24**). La raison d'être de cette base est la construction d'un énorme radar de longue portée pouvant détecter très tôt l'arrivée d'une escadrille aérienne en cas de débarquement sur la côte vendéenne. Seulement deux autres radars de ce type ont été construits en France, l'un à Douvres-la-délivrance au nord de Caen dans le Calvados et l'autre à Soulac en Gironde. L'histoire ne dit pas si le radar de Caen a été efficace lors du débarquement effectif du 6 juin 1944. Les Allemands arrivent à Angles le 27 novembre 1941. Les travaux commencent le 10 avril 1942 sous la maîtrise de l'organisation Todt. La base sera évacuée en août 1944.

Le site du Moulin de la Garde comprend le poste de commandement sous un abri de type Anton L479, un abri pour deux groupes de combat H622, trois abris passifs ou dortoirs (deux autres ont été détruits), un central téléphonique en liaison directe avec la base militaire de La

Rochelle et servant de relais avec la base de Saint-Nazaire, trois canons anti-aériens de 2 cm Flak30 sur encuvements L409A, et deux radars paraboliques Würzburg Reise FuMG65 pour détection d'avions en approche d'une portée de 60 km.



La station était occupée par une compagnie de 229 hommes. La base du Moulin de La Garde était reliée par une bretelle à la voie du tramway d'Angles qui allait de Luçon aux Sables-d'Olonne. Une voie reliait également cette base au site du Pey de Fontaine. Cette station devait protéger le grand radar sans en perturber le fonctionnement, le radar étant naturellement situé sur la seconde butte à l'ouest et orienté vers la côte atlantique. Les deux sites étaient encerclés de barbelés, mines et lance-flammes. Tous les bunkers sont équipés de mitrailleuses. Les constructions de ce site sont encore visibles bien qu'enterrées et enfouies dans les broussailles. On peut voir le long du chemin rural le central téléphonique et une embase de radar parabolique (**Ph. 88 et 89**).

Le site du Pey de Fontaine (**Figure 25**) compte un abri pour deux groupes de combat H622 à proximité du radar dont la structure métallique est édifée sur un abri de type L485. L'effectif militaire est réduit à 23 hommes. Le radar est défendu par deux canons anti-aériens de 2 cm Flak30 sur encuvements L409A. De nos jours, cette installation est accessible, à savoir la casemate du logement des soldats, les socles des canons avec leurs soutes d'équipement, et le bunker du radar (**Ph. 90, 91 et 92**).

Le radar est du type « Mammut » FuMG 52. Il est constitué d'un cadre métallique de 25 à 30 m de large sur 10 à 15 m de haut selon les réalisations. Ce cadre est porté par quatre pylônes. Il comporte 4 rangées de 24 dipôles œuvrant sur une fréquence de 120 à 138 MHz. Les deux étages supérieurs servent à l'émission et les deux inférieurs à la réception. Un balayage de près de 120° est réalisé par rotation électronique du faisceau directionnel. C'est un appareil de repérage d'avions à grande distance, soit 200 à 300 km.

Ph. 88

Site du Moulin de La Garde



central téléphonique

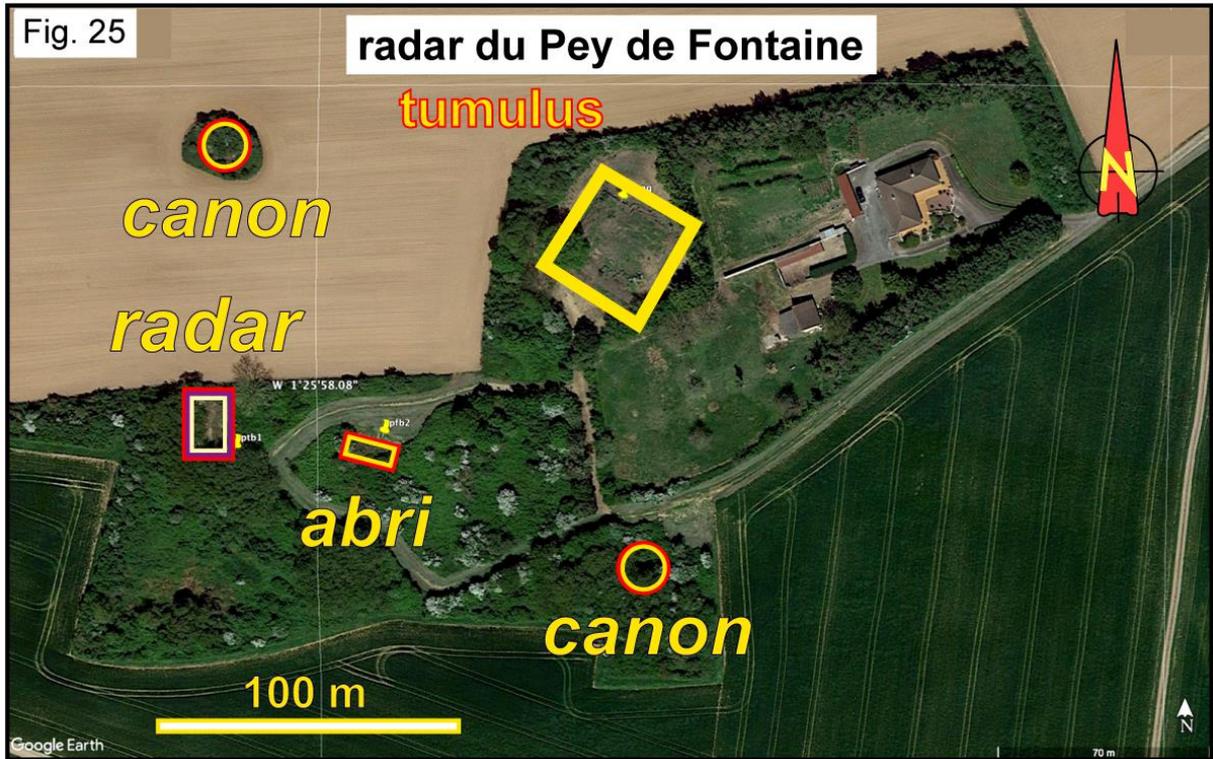
Ph. 89

Site du Moulin de La Garde



base de radar parabolique

Fig. 25



Ph. 90



Ph. 91

Station du Pey de Fontaine



*abri-soute et base de
canon anti-aérien*

Ph. 92

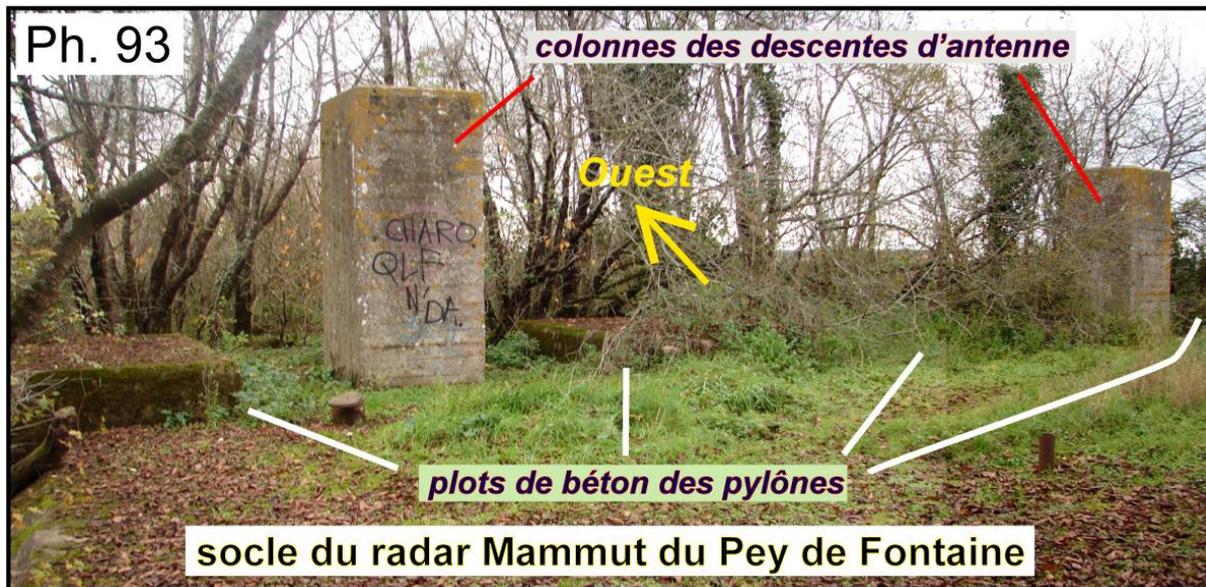
Station du
Pey de Fontaine



bunker du radar Mammout

Naturellement, le radar lui-même a été détruit puis démonté. Il reste les bases en béton des quatre pylônes et les deux colonnes devant gagner les 24 tubes de descente d'antenne (Ph. 93).

Le bunker du radar du Pey de Fontaine fait 23 m de long, 15 m de large en moyenne, et 5,4 m de profondeur en étant aux trois quarts enterré. Les quatre plots de béton ont leurs axes espacés de près de 7 m. Ils font 4 m sur 2,3 m à la base. Les deux colonnes carrées font 1,5 m de côté et 3,55 m de haut. L'abri renfermait l'équipement radio, les compensateurs, le groupe électrogène et, bien sûr, les opérateurs. Nous reconstituons l'édifice sur la **figure 26**. Le treillis métallique devait faire 29 m de longueur horizontale pour un peu plus de 10 m de haut.

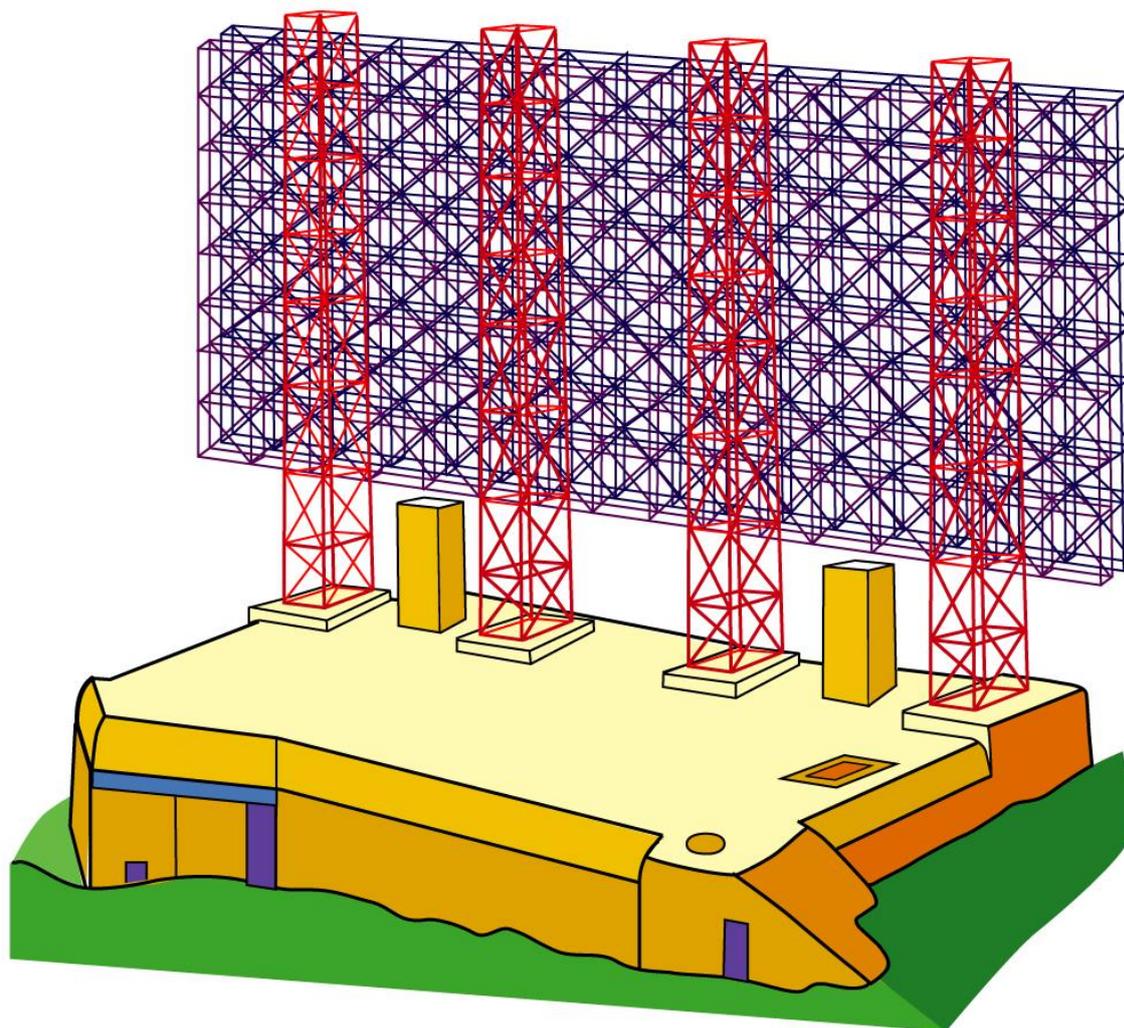


Cette construction a été observée par Armand Giraud qui n'a pas manqué de la signaler dans ses opérations de renseignement. Les Alliés ont alors envoyé un détachement d'officiers anglais qui ont constaté la présence du radar (A. Giraud, Souvenirs publiés dans « Un instituteur résistant et déporté », La Crèche, Geste éditions, 2004). Il existe une croyance selon laquelle le Maréchal Rommel serait venu visiter cet équipement. Rommel était chargé d'inspecter les fortifications du Mur de l'Atlantique. De 1943 à 1944, nous connaissons son emploi du temps, jour par jour et presque heure par heure. Le seul jour où il est passé à proximité du site de La Jonchère est le 29 avril 1944. Il était aux Sables-d'Olonne dans l'après-midi. Puis il est parti pour Royan où il est arrivé à 20h45. Il est douteux qu'il ait eu le temps de passer à La Jonchère. On ne sait pas vraiment comment les constructeurs des installations du radar du Pey de Fontaine ont considéré le tumulus néolithique en 1942-43. On constate qu'ils ne l'ont pas vraiment détruit plus qu'il ne l'était à l'époque. Le sommet aurait été nivelé pour faciliter la surveillance des environs.

Cet article sur la station radar a bénéficié de la documentation de Catherine et Jean-Marc Sadonès. Un dossier a été monté par la mairie de La Jonchère en vue de demander le classement du site du Moulin de La Garde. Il ne s'agit pas de préserver des blockhaus ordinaires, mais une installation de radio-surveillance assez exceptionnelle et techniquement remarquable. Ces constructions font partie de notre histoire, tout comme les dolmens.

Fig. 26

station radar de Pey de Fontaine



bunker type L485B pour radar Mammuth reconstitué

7 - Références

- Audé L., 1840. Notice sur les monuments celtiques d'une partie du département de la Vendée. Mém. Société des Antiquaires de l'Ouest, VII, 82-98, carte Pl. II, publié en 1941.
- Baudouin M., 1912a. La fontaine thérapeutique d'Avrillé (Vendée) : origine traditionnaliste (*sic*) de ses vertus médicinales. Bull. Soc. française d'histoire de la médecine, 11 n°3, 136-171.
- Baudouin M., 1912b. Le Pas de la Vierge et les cupules du Rocher de la Fontaine Saint-Gré à Avrillé (V.). Bull. Soc. préhistorique française, 9 n°7, 452-469.
- Baudouin M., 1914. La loi de position des Menhirs périsépulcraux. Bull. Soc. préhistorique française, 11 n° 5, 308-320.
- Baudouin M., 1930. Un poisson fossile dans un bloc de Lias moyen de la région de Bernard (Vendée). Bull. Soc. Sci. Nat. Ouest de la France. 4^e sér., t. X., 7-9.
- Baudouin M., Lacouloumère G., 1904a. Les menhirs du Plessis au Bernard (Vendée). L'Homme préhistorique, 2 (2), 33-54.

- Baudouin M., Lacouloumère G., 1904b. L'allée couverte de la Pierre-Folle du Plessis, au Bernard (Vendée). Fouilles et début de restauration. *L'Homme préhistorique*, 3 (6), 161-204.
- Baudouin M., Lacouloumère G., 1906a. Les mégalithes de Savatole au Bernard (Vendée). I. – *L'Allée couverte du Terrier de la Frébouchère*. *Bull. Soc. préhistorique de France*, 3-8, 353-360.
- Baudouin M., Lacouloumère G., 1906b. Les mégalithes de Savatole au Bernard (Vendée) (*Suite*). *Bull. Soc. préhistorique de France*, 3-9, 394-408.
- Baudouin M., Lacouloumère G., 1907a. Les mégalithes de Savatole au Bernard (Vendée) (*Suite*). II. Objets préhistoriques. *Bull. Soc. préhistorique de France*, 4-5, 277-282.
- Baudouin M., Lacouloumère G., 1907b. Les mégalithes de Savatole au Bernard (Vendée) (*Suite*). II. – *Le dolmen du Terrier de la Frébouchère*. *Bull. Soc. préhistorique de France*, 4-7, 371-387.
- Baudouin M., Lacouloumère G., 1907c. L'allée couverte du Grand-Bouillac, à Saint-Vincent-sur-Jard (Vendée). Fouilles et restauration. Congrès Préhistorique de France Vannes 1906, Schleicher Frères éd. Paris 1907, Le Mans, imprimerie Monnoyer, 433-484.
- Baudouin M., Lacouloumère G., 1908a. Les mégalithes de Savatole au Bernard (Vendée) (*Suite*). III. – *Allée couverte du Terrier de Savatole*. *Bull. Soc. préhistorique de France*, 5-6, 297-304.
- Baudouin M., Lacouloumère G., 1908b. Les mégalithes de Savatole au Bernard (Vendée) (*Suite*). *Bull. Soc. préhistorique de France*, 5-8, 400-416.
- Baudry F. (1860). Antiquités celtiques au Bernard. *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, VII, 134-157.
- Baudry F., 1862. Antiquités celtiques de la Vendée. Canton de Talmond. *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, VIII, 157-180.
- Béchenec F., Chèvremont P., Bouton P., Karnay G., Stussi J.M., Thiéblemont D., 2010. Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Luçon (585). Orléans : BRGM, 188 p. Carte géologique par Béchenec F., Chèvremont P., Karnay G., Grabenstaetter L., Bouton P. (2010).
- Benéteau G., 1988. Les fouilles et la restauration du menhir de la Boilière à Avrillé, Vendée. *Bull. Groupe vendéen d'études préhistoriques*, 19, 2-16.
- Benéteau G., Gandriau O., Rousseleau R., 2000. Les alignements de menhirs G.1 et G.2 du Bois de Fourgon à Avrillé (Vendée). *Bull. Soc. préhistorique française* 97 (3), 433-452.
- Bresson P., 1980. Le mégalithisme dans les cantons de Talmont-St-Hilaire et des Moutiers-les-Mauxfaits (Vendée). *Bull. Groupe vendéen d'études préhistoriques* n° 3, 4-25.
- Cavoleau J.-A., 1818. Description du Département de la Vendée, et considérations générales sur la guerre civile de 1793, 1794 et 1795. Mangin, imprimeur, Nantes, 389 p. (numérisation BnF Gallica).
- Caylus A. C. P., 1764. Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises. tome 6, p. 363. Ed. N. M. Tilliard, Paris. (numérisation Université d'Heidelberg)
- Dufour J.-M., 1826. De l'ancien Poitou et de sa capitale. Ed. Mmes Lorient, imp. Catineau, Poitiers, 465 p.
- Fillon B. et de Rochebrune O., 1887. Poitou et Vendée : études historiques et artistiques. L. Clouzot, Niort.
- Godard G., Chevalier M., Bouton P., Mouroux B., 1994. Un fleuve yprésien du Berry à la Vendée, témoin de l'évolution paléogéographique et tectonique du Centre-Ouest de la France au Cénozoïque. *Géologie de la France*, 4, 35-56.
- Guiet S., Baudouin M., 1935. La fontaine Saint-Gré à Avrillé. *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, 42-52.

- Joussaume R., 1999. Introduction : Le tumulus du Pey de Fontaine au Bernard (Vendée). CNRS éd. Gallia préhistoire, 41, 167-222.
- Joussaume R., 2009. La préhistoire en Vendée. Centre vendéen de recherches historiques, 186 p.
- Joussaume R., 2016. Palets et minches de Gargantua. Mégalithisme dans le Centre-Ouest de la France. Publications Chauvinoises, Chauvigny, Vienne, Memoria momenti n° 39, 388 p.
- Large J.M., 2009. Mutation idéologique de la première moitié du V^e millénaire dans le sud de la Bretagne : des pierres et des hommes. In « De Méditerranée et d'ailleurs... Mélanges offerts à Jean Guilaine », Archives d'Ecologie Préhistorique, Toulouse, 365-377.
- Massé-Isidore Ch., 1829. La Vendée poétique et pittoresque. Imprimerie du Commerce, Mangin, Nantes.
- Poissonnier B., 1997. La Vendée Préhistorique. Geste Editions, 368 p.
- Poulet A., Alvaro J.J., Bardintzeff J.M., Imaz A.G., Monceret E., Vizcaïno D., 2017. Cambrian-early Ordovician volcanism across the South Armorican and Occitan domains of the Variscan Belt in France: Continental break-up and rifting of the northern Gondwana margin. Geoscience Frontiers, 8, 25-64.
- Ters M., Gabilly J., 1986. Carte géologique France (1/50 000), feuille Les Sables-d'Olonne-Longeville (584). Orléans : BRGM. Notice explicative par Goujou J.C., Debrand-Passard S., Hantzpergue P., Lebreton P. (1994) 95 p.
- Vasseur G., 1890. Notice explicative de la feuille géologique des Sables d'Olonne (140) de la carte géologique de France au 1/80 000. 12 p. Service de la Carte Géologique de France, Paris.